

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1681 - 29 septembre 2000 - prix : 9F

L'affaire Méry-Strauss-Kahn

**Du RPR au PS,
des partis financés par
le patronat... pour défendre
les intérêts du patronat!** (p5)

Oui, c'est bien, non c'est bien aussi, a dit Chirac

**S'abstenir c'est mieux
ont répondu les électeurs** (p3)



SOMMAIRE

Leur société

- 4 - Budget 2001 : la fin de la rigueur, pour qui ?
 - Dom-Tom : encore plus favorable que la loi Pons
- 5 - Les aveux de Méry et leurs conséquences
 - Bénéfices et gel des salaires
- 6 - Les banques magouillent
- 7 - Les prix des carburants
- 10 - Metz : le christ, voilé, toujours au tribunal
- 16 - Unedic : nouveau PARE inacceptable
 - 35 heures : le gouvernement remplit les poches des patrons

Tribune

- 6 - Ils vont finir par pousser trop loin le bouchon !

Dans le monde

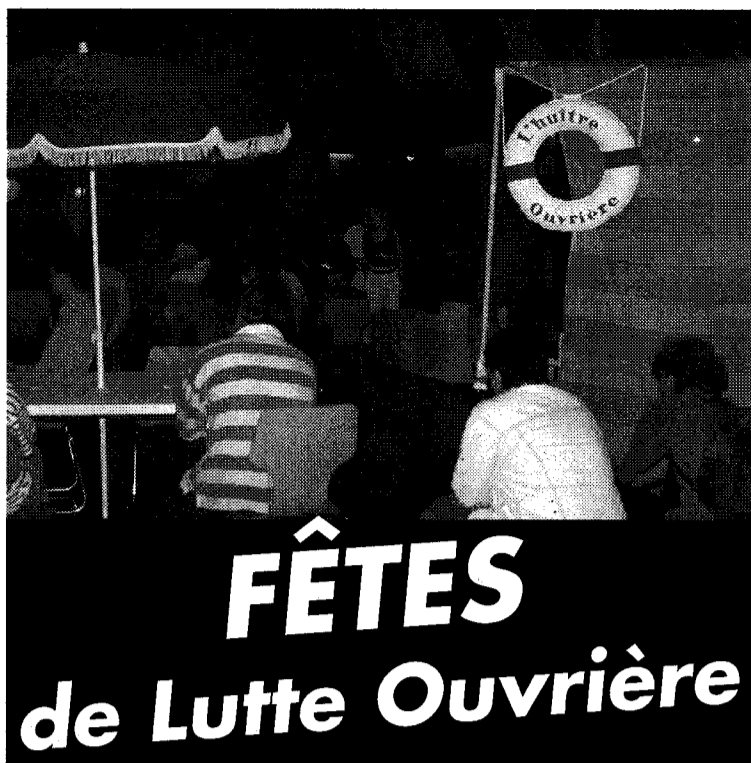
- 8 - Serbie : une défaite pour Milosevic ?
 - Argentine - Italie : libération d'un ex-tortionnaire
- 9 - Chypre du Nord : la faillite d'un régime

Dans les entreprises

- 11 - France-Télécom
 - Alstom LCA (La Courneuve - 93)
- 12 - Lever (Haubourdin - Nord)
- 13 - SNCF, transports en commun...
 - Hôpital Charcot (Plaisir - Yvelines)
- 14 - Quelle (Saran-Orléans)

Lire, voir

- 15 - *Un homme, un vrai* de Tom Wolfe
 - *En pleine tempête*, un livre de Sebastian Junger, un film avec George Clooney
 - Un festival de films sur l'Afrique noire et anti-colonialistes



FÊTES de Lutte Ouvrière

• RENNES

Samedi 30 septembre
de 15h à 24h
Centre social Carrefour 18
7 rue d'Espagne

• DIJON

Samedi 30 septembre
et dimanche 1^{er} octobre
Maison de Marsannay
MARSANNAY-LA-CÔTE

• TOURS

Samedi 7 octobre
de 14h 30 à 24h
La Pléiade LA RICHE

• ORLÉANS

Samedi 7 octobre
à partir de 16h
Salle des fêtes de
Saint-Jean-de-la-Ruelle
24, rue Bernard Million

UN CANDIDAT DE LUTTE OUVRIÈRE À L'ÉLECTION LEGISLATIVE PARTIELLE DE BELFORT

Une élection législative partielle doit se dérouler le 15 octobre dans la 2^e circonscription du Territoire de Belfort, à la suite de la démission de J-P Chevènement du poste de ministre de l'Intérieur.

Lutte Ouvrière présente dans cette circonscription un candidat : Gérard BELOT, ouvrier à l'usine Alstom de Belfort, et sa suppléante est Eliane LACAILLE, secrétaire médicale à l'hôpital de Belfort.

RÉUNION PUBLIQUE

avec

ARLETTE LAGUILLER
À BELFORT

en soutien à la candidature de
Gérard BELOT
ouvrier à Alstom

JEUDI 5 OCTOBRE
à 20h30
Maison du Peuple
Belfort

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

<http://www.lutte-ouvriere.org> e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 Tél 01 44 83 06 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. Tirage: 12600 exemplaires. Composition: [Et Associés]. Impression: Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 01 48 142 166. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE! Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à: Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à: LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé: tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM:
PRÉNOM:
ADRESSE:
CODE POSTAL et VILLE:
COMPLÉMENT D'ADRESSE:
Je m'abonne à: **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de:
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de:
Règlement:
- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
- par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER

Oui c'est bien,
non c'est bien aussi,
a dit Chirac
S'ABSTENIR

C'EST MIEUX ONT RÉPONDU LES ÉLECTEURS !

■ Si l'on ajoute les votes blancs et nuls aux abstentions, il n'y a qu'un électeur sur quatre qui a répondu à la question sans intérêt que Jospin et Chirac s'étaient entendus pour poser aux électeurs.

Aujourd'hui, tous les partis qui ont appelé à voter oui ou non essaient de se dédouaner du fiasco de ce référendum.

En fait, il est vraisemblable que la plupart des électeurs n'ont fait que manifester leur indifférence pour une question sans aucun rapport avec leur vie quotidienne. Que le locataire de l'Elysée ait un bail de sept ans ou de cinq ans, que nous importe ! Et ceux qui déconsidèrent le droit de vote, ce sont ceux qui ont voulu déplacer quarante millions d'électeurs pour répondre à une question futile.

Nous sommes tous bien plus concernés par le prix de l'essence, celui des loyers, par les impôts, le problème des hôpitaux et des remboursements de la Sécurité sociale, celui des retraites, celui des classes encore surchargées dans l'enseignement primaire et les collèges ou celui des transports en commun. Non, tous ces problèmes-là préoccupent trop les classes populaires pour qu'elles aient envie de répondre à un tel référendum. Ce n'est pas une protestation, c'est de l'indifférence pour ce qui agite le chef de l'Etat et le chef du gouvernement.

Bien sûr, ce n'est pas parce que le Parti Communiste Français et, plus modestement, Lutte Ouvrière, appelaient à l'abstention qu'il y a eu un tel résultat. Ce résultat est une réaction spontanée. C'est l'ensemble des électeurs et, la répartition des votes le prouve, en particulier ceux des classes populaires, qui se sont désintéressés de la question.

La politique, pour la population, pour les travailleurs, c'est la politique sociale, ce sont les salaires, ce sont les impôts, ce sont les prix, ce sont les conditions de travail et les conditions de vie. C'est cela la politique qui ne

préoccupe pas les hommes qui nous gouvernent. Ce ne sont pas les masses populaires qui se désintéressent de cette politique, ce sont les hommes du gouvernement. Et les classes populaires savaient fort bien que le référendum ne changerait pas leur sort. On peut changer le président de la République, remplacer un soi-disant de gauche par un de droite, changer la composition de l'Assemblée nationale, avec pour résultat d'avoir un gouvernement de gauche à la place d'un gouvernement de droite, sans que cela change quoi que ce soit. Alors, le référendum... !

La réforme fiscale du ministre socialiste des Finances; Fabius, favorise une fois de plus les plus riches, les grandes entreprises dont on diminue l'impôt, tout en consacrant une grande partie des finances de l'Etat à leur faire des cadeaux financiers. Et quand on voit que le prédécesseur de Fabius au ministère des Finances, Strauss-Kahn, lui aussi ministre d'un gouvernement prétendument socialiste, a peut-être fait payer aux contribuables une remise d'impôt à un client de l'avocat qui détenait l'original de la cassette vidéo qui accuse Chirac, pour la soustraire à la justice, on voit que ces gens-là sont du même monde. Leur solidarité va d'un ministre de gauche à un président de droite, mais sans passer par les intérêts de la population.

Alors, la conclusion est qu'il ne faut pas compter sur le bulletin de vote pour changer les choses. A la rigueur, on peut s'en servir pour s'exprimer quand il y a un moyen de le faire et pas le choix entre répondre par oui ou par non à une question qui ne nous concerne pas.

Les patrons routiers ont su se faire entendre par d'autres moyens et ont obtenu en grande partie gain de cause. Eh bien, nous, tous les travailleurs, nous devrions être aussi résolus et aussi peu respectueux de l'ordre que le sont les patrons !

Nous devrions utiliser nous aussi la force numérique et sociale que nous représentons pour nous faire entendre et imposer les changements sociaux qui sont indispensables pour que le déchaînement des financiers – hausse vertigineuse des bénéfices, des actions en Bourse, du dollar ou du pétrole – ne réduise pas toute la population à la misère.

RÉUNION PUBLIQUE
avec
Arlette Laguiller
à Paris
Vendredi 20 octobre
à 20 h 30
Grande Salle de la Mutualité
24, rue Saint-Victor Paris 5^e
Entrée libre

Budget 2001

LA FIN DE LA RIGUEUR, POUR QUI?

En présentant son projet de budget, le ministre des Finances Laurent Fabius s'est félicité de ce qu'il rompait avec l'austérité jusqu'à en vigueur puisque les dépenses de l'État allaient augmenter de 1,5% (soit 0,3% de plus que l'inflation prévue). De plus, c'en serait fini, selon lui, avec le gel des emplois, l'État allait de nouveau embaucher des fonctionnaires!

En fait, à y regarder de plus près, ce budget reste dans la droite ligne des précédents: quelques ministères voient leurs crédits augmenter légèrement, mais d'autres, comme le ministère de l'Emploi, touchent moins, compte tenu, affirme le gouvernement, de la baisse du nombre de chômeurs. Mais pas question de baisser le budget des Armées, bien qu'il n'y ait presque plus d'appelés, ni les aides aux entreprises.

Quant aux emplois créés, leur nombre est dérisoire en regard des 280000 chômeurs recensés et, surtout, des besoins de la population. Ce n'est certes pas cela qui va mettre fin à la dégradation des services publics.

De plus, si l'on en juge par l'exemple de l'Education nationale, rien ne dit qu'il s'agit de postes nouveaux.

Marianne LAMIRAL

Enseignement

Avec 4375 créations d'emplois, le ministère de l'Éducation nationale absorbe à lui seul 40% du total des emplois annoncés. Sur les quelque 71 000 établissements scolaires que compte le pays, cela ne ferait guère qu'un emploi en plus pour

dix-sept établissements, répartis entre les personnels de service et d'entretien (1 375), de santé (300) et d'enseignement. Mais cela ne signifie même pas une personne nouvelle, puisque bon nombre d'enseignants étaient déjà en place.

Armée

Autre gros poste de dépenses pour l'État, le ministère des Armées. Avec 244,7 milliards de francs, le budget de la Défense arrive au deuxième rang, loin devant les Transports et le Logement par exemple. Et pas question de diminuer les crédits, bien qu'on ne voie pas vraiment quel ennemi menace actuellement le pays!

Il est vrai que les crédits attribués à ce poste sont une façon de subventionner toute une pléiade d'entreprises (de l'alimentaire à l'informatique, en passant par le textile et l'aéronautique), outre que la France utilise son armée pour contrôler les ex-territoires coloniaux

et imposer sa politique, en Afrique notamment.

Ainsi, en 2001, l'armée pourra acheter 20 avions Rafale à Dassault, 52 chars Leclerc à Giat Industrie, une cinquantaine d'Airbus militaires pour un total de 40 milliards de francs. Eurocopter pourra lancer la production des hélicoptères Tigre et Matra des missiles de croisière. La marine n'est pas oubliée avec la construction de deux nouvelles frégates à raison de 5 milliards chacune.

Pendant ce temps, on ferme des hôpitaux et des maternités jugées «non rentables». Parce qu'un missile, c'est rentable pour la population?

Le ministre doit apprendre à compter

Ainsi, dans le secondaire, les 5 000 créations d'emplois correspondent pour une large part à la transformation d'heures supplémentaires en postes ou à la titularisation de précaires. Au total, note la secrétaire générale de la FSU, Monique Vuailat, «il n'y aura que 390 enseignants nouveaux devant les

élèves», pour les lycées et collèges, 180 dans l'enseignement professionnel. Il en va de même dans le primaire: 800 enseignants... pour 60 000 écoles!

Chiffres partiels, tronqués, ridiculement bas, cela n'empêche pas Lang et Fabius de pavoiser sur la prétendue fin du gel des emplois!

Toujours plus

Transport

La route privilégiée

Malgré tous les beaux discours sur la défense de l'environnement, les «journées sans voiture», la nécessité de donner la priorité aux transports ferroviaires, l'État va consacrer 4,43 milliards aux programmes routiers et 1,7 milliard aux investissements ferroviaires: trois fois plus d'argent pour la route que pour le rail.

Les entreprises de travaux publics, les concessionnaires d'autoroutes, les pétroliers et les

constructeurs de voitures peuvent continuer à se frotter les mains. Que cela entraîne encore plus de pollution ne gêne pas non plus Dominique Voynet qui s'autofélicite parce que les crédits de son ministère ont augmenté.

Quant aux usagers de la SNCF, ils peuvent toujours attendre la réouverture des lignes secondaires supprimées en regardant les affiches publicitaires de la SNCF vantant les transports de proximité.

Dom-Tom

Le nouveau régime fiscal ENCORE MIEUX QUE LA LOI PONS

Sous prétexte de développer l'économie des départements et des territoires d'outre-mer, la droite au gouvernement en 1986 avait institué la loi Pons qui offrait aux investisseurs, c'est-à-dire aux riches, des avantages fiscaux considérables. Ces derniers avaient en particulier la possibilité de déduire de leurs impôts la totalité des investissements qu'ils avaient réalisés, et ce dès la première année. La loi étant fort clémente, l'aide fiscale fut par exemple accordée à ceux qui investissaient dans le tourisme de croisière. Le Club Méditerranée obtint ainsi une réduction d'im-

pôt égale au montant d'un de ses paquebots, le Club-Med 2, sous prétexte que ce navire croisait dans les eaux proches de certains départements d'outre-mer.

«Les aspects les plus choquants de la loi Pons» avaient été depuis longtemps critiqués par la gauche... quand celle-ci était dans l'opposition. Par contre, durant les périodes où la gauche a gouverné, la critique fut oubliée. Et ainsi, pendant quatorze ans, cette loi a déversé plus de vingt milliards de francs dans la poche de quelques riches.

Le seul aménagement de la loi Pons a consisté en la sup-

pression, pour les investisseurs, de la possibilité de déduire de leurs revenus imposables, pendant cinq ans, les déficits industriels et commerciaux résultant de leurs investissements. C'était effectivement un peu beaucoup!

Mais aujourd'hui qu'un gouvernement de gauche a concocté sa propre loi, on pourrait s'attendre à ce que celle-ci soit moins indécente que la loi Pons. Eh bien non. Sans entrer dans le détail de la nouvelle loi Paul, du nom du tout nouveau secrétaire d'État à l'outre-mer, il apparaît que les riches seront tout aussi bien servis. D'ailleurs, commentant la nouvelle loi, le JIR, un quotidien

réunionnais qu'on ne peut soupçonner de sympathie envers la gauche, n'a pas hésité à titrer: «La loi Pons en mieux». Et effectivement, les riches, même ceux qui ont l'habitude de pleurer la bouche pleine, ont de quoi être satisfaits. Qu'on en juge plutôt.

La liste des secteurs qui ont dorénavant droit à l'aide fiscale a été élargie, en particulier à tous les secteurs de maintenance. Par ailleurs, les travaux de rénovation d'hôtels bénéficieront en sus d'une réduction d'impôts portée à 60% de la dépense réalisée, alors que précédemment seule la construction d'établissements neufs était défiscalisable.

La seule différence notable est qu'un investisseur ne pourra pas déduire en un an la totalité de ses investissements comme cela se faisait avec la loi Pons. Il ne pourra déduire que 50%. Mais nulle crainte à avoir pour lui, le report sera possible sur l'année suivante.

En bref, les avantages fiscaux de la loi Pons survivront à sa disparition et il en coûtera toujours près de deux milliards de francs par an au budget de l'État - c'est-à-dire aux contribuables - pour satisfaire quelques appétits patronaux.

G.L.



Marina de Pointe-à-Pitre: les yachts sont encore plus solidement ancrés qu'avant.

Les aveux posthumes de Méry

LES POLITICIENS BOURGEOIS... ET LES INTÉRÊTS QU'ILS SERVENT

Les confidences enregistrées sur une cassette vidéo par feu Jean-Claude Méry, membre du RPR chargé de collecter des fonds pour son parti auprès des entreprises, et qui accusent Jacques Chirac, ancien maire de Paris et actuel président de la République, d'avoir participé, ou au moins eu connaissance, du financement illégal du RPR, se sont également retournées contre le Parti Socialiste, au travers de l'ex-ministre des Finances, Dominique Strauss-Kahn, qui aurait sans doute préféré une toute autre manière de faire son retour en politique.

Qu'a-t-on appris ? Au fond, peu de choses que l'on ne savait déjà. Le promoteur Jean-Claude Méry collectait des fonds pour le RPR auprès des entreprises qui, en retour, obtenaient ainsi des marchés publics concernant les HLM de Paris.

Tout cela était en fait connu. D'ailleurs, lors des uniques élections législatives où les grandes entreprises avaient pu financer officiellement les candidats (en même temps que ces financements étaient rendus publics), celles de 1993, on a pu voir que les

principales entreprises du pays, et en tête celles qui ont besoin d'accéder à des marchés publics, distribuaient de l'argent aux politiciens susceptibles de leur ouvrir ces marchés. Les Bouygues, Dumez, Vivendi ou Lyonnaise des Eaux le faisaient largement, sans oublier aucun des grands partis, même s'ils donnaient plus généreusement au RPR et à l'UDF.

Mais la confession de Méry, et c'est ce qui explique la fièvre qui vient de s'emparer du monde politique, désigne explicitement Chirac comme ultime responsable à l'époque où il était maire de Paris.

Mais le squire de l'équipe Jospin s'est figé quand elle a appris (ou fait mine d'apprendre) que l'original de cette cassette avait été remis à Strauss-Kahn quand il était ministre de l'Economie, peut-être en échange d'une réduction d'impôt accordée au couturier Karl Lagerfeld. Strauss-Kahn a démenti ce dernier point. Mais le voilà inculpé pour recel de preuves de justice. Pour sortir de ce mauvais pas, il joue, sans convaincre, les grands négligents : il aurait égaré la cassette sans même l'avoir regardée.

Le Parti Socialiste a d'autant plus de mal à sortir de ce mauvais pas que tout le monde sait qu'il a cultivé le même type de financement que le RPR. Les scandales de ces dernières années ont bien montré que les partis principalement concernés par ces pratiques étaient le RPR, l'UDF et le Parti Socialiste. Et pour cause, ce sont les principaux partis de gouvernement susceptibles de recevoir

des fonds privés en échange de fonds publics.

Et c'est aussi parce que les politiques des uns et des autres se distinguent de moins en moins que les « affaires » ont pris une telle ampleur dans la bataille que ces partis se livrent pour conquérir ou conserver leurs postes. A défaut de programme différent, il ne leur reste, en guise d'arguments, qu'à se jeter à la figure des dossiers empoisonnés.

Il reste que s'il existe des partis peu regardants sur les moyens pour trouver de l'argent et des intermédiaires qui y trouvent leur compte, c'est qu'il y a, d'abord et avant tout, des entreprises qui font des offres. Méry parle de com-

missions de 1 à 1,5% du montant des marchés obtenus récupérés pour alimenter les caisses noires des grands partis. En échange, les entreprises intéressées s'entendent entre elles, se partagent les marchés, et, en l'absence de concurrence réelle, imposent des prix exorbitants aux offices d'HLM.

Elles réalisent de cette façon des profits d'une rentabilité bien supérieure à la commission versée aux politiciens. Et, dans ce système, elles ne sont ni contraintes ni forcées par les politiques, comme certains font mine de le croire, elles sont tout au contraire les premières intéressées au maintien de ce système générateur de corruption, puisque les marchés

publics garantissent leurs profits.

Tout cela fait scandale, et à juste titre, car cela lève un coin du voile sur les véritables intérêts que défendent ces politiciens. Mais il faudra bien plus qu'une loi sur le financement des partis, et bien plus que des enquêtes, aussi approfondies soient-elles, de la part des juges Halphen, Joly et autres, pour mettre un terme à ce système et « moraliser la vie politique », comme on dit. Il faudra purement et simplement abolir un système politique et social basé sur le profit, dont les partis de gouvernement ne sont que les chargés d'affaires complaisants et serviles.

Jacques FONTENOY



« Poussez-vous, Monsieur, je ne vous connais plus ! »

BÉNÉFICES SCANDALEUX DES ENTREPRISES ET GEL DES SALAIRES !

Les bénéfices des entreprises n'en finissent pas de battre des records. En six mois, les vingt plus grands groupes industriels et commerciaux français affichent 86,9 milliards de bénéfices nets, soit autant que pour l'ensemble de l'année 1999. A lui seul France Télécom met en avant un résultat net de 25 milliards, dépassant de 8 milliards ses profits de l'an dernier. Quant à TotalFinaElf, l'augmentation des prix du carburant lui réussit puisque le groupe enregistre 22,3 milliards de bénéfices pour le premier semestre, équivalant à son bénéfice global pour 1999. Avec près

de 5 milliards, le groupe PSA n'est pas en reste, de même qu'Alcatel avec près de 4 milliards. Les autres groupes, tels que L'Oréal, Lafarge, Schneider et Casino, font également état de fortes progressions, de l'ordre de 20 à 25%.

Et encore, comme le précise *Le Monde* : « Ces comptes ne sont que la face avouable de la situation. Les grands groupes ont aussi leur cagnotte. En ce début d'année, ils n'ont eu de cesse d'amortir les dépenses d'équipement, de provisionner leurs risques futurs... afin de masquer une partie des profits ». Si l'on s'en tient aux

résultats d'exploitation (avant ces tripatouillages), l'augmentation des bénéfices des grands groupes est encore plus provocante : + 213% pour TotalFina avec 44 milliards, + 141% pour Alcatel avec près de 5 milliards, + 92% pour Pechiney avec 2,1 milliards.

Les économistes justifient ces résultats « historiques » par la croissance de la demande intérieure, la progression des exportations que stimule le recul de l'euro face au dollar, l'augmentation des prix, les gains de productivité ainsi que par le gel des salaires.

Dans ce domaine, en effet, c'est la stagnation. Selon les sta-

tistiques du ministère de l'Emploi, les salaires n'auraient progressé que de 1,6% sur un an ce qui, compte tenu de l'augmentation des prix, se traduirait par un recul du pouvoir d'achat des salariés.

Ce constat, les salariés n'ont pas eu besoin des statistiques pour le faire. Car contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, le blocage des salaires est une réalité bien antérieure à la mise en place des 35 heures. En fait, elle remonte au début des années 1980 où le patronat, avec la complicité des gouvernements, a profité du chômage pour faire pression sur les

salaires et dénoncer tous les accords d'entreprise prévoyant des augmentations. L'application des 35 heures à la sauce Aubry n'a fait qu'aggraver les choses, en fournissant un prétexte supplémentaire au patronat pour refuser toute augmentation.

Et c'est bien cela qui est à l'ordre du jour. Si les salariés font leurs comptes, c'est 1 500 à 2 000 francs qu'ils ont perdu en pouvoir d'achat mensuel. Et les bénéfices scandaleux des grandes entreprises ne peuvent que les inciter à réclamer leur dû !

A.R.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

ILS VONT FINIR PAR POUSSER TROP LOIN LE BOUCHON!

Jamais peut-être la cohabitation n'avait atteint une telle promiscuité. A peine le journal *Le Monde* a-t-il publié, contre Chirac, le contenu des révélations enregistrées sur cassette par l'ancien homme d'affaires du RPR, Jean Claude Méry, que le pavé est retombé dans l'auge du Parti socialiste. Et c'est l'ancien ministre des finances de Jospin, Strauss-Kahn, qui est à son tour éclaboussé pour avoir détenu, sans rien en dire, la maudite cassette qu'il s'était fait offrir à titre personnel par un avocat d'affaire, ami commun de Méry et de lui, en même temps qu'il aurait concédé, en tant que ministre, une généreuse ristourne sur le redressement fiscal d'un grand couturier, client du même avocat. Cousu de fil blanc!

Mais à vrai dire les aveux posthumes de Méry sur les pots-de-vins engrangés par le parti de Chirac dans le cadre des marchés publics de la ville de Paris et de la Région Ile-de-France ne sont des révélations que pour le grand public. Strauss-Kahn n'était pas seul à tout savoir, en attendant le moment propice pour s'en servir. Il y en a au moins un qui a dégainé avant lui. Et pour cause: d'après les déclarations de l'ancien collecteur de fonds du RPR, Méry, confirmées par son homologue de l'époque pour le PS, Gérard Monate, les autres partis présents au Conseil régional de l'Ile-de-France, en premier lieu le PS, avaient eu leur quote-part des commissions accordées par les industriels.

Les protagonistes de ce nouveau feuilleton n'ont probablement pas fini de se renvoyer la balle. Et s'il y a quelque chose de bien révélateur, c'est à quel point tous ces hommes politiques, de droite comme de gauche qui alternent au pouvoir sont impliqués dans les mêmes affaires et les mêmes combines, au service des mêmes grands trusts qui les financent, eux et leurs partis, parce qu'ils leur offrent les marchés d'Etat et font leur politique.

Et pendant qu'ils débattent en public une partie de leur linge sale, c'est sous leur égide que l'offensive du patronat contre la classe ouvrière continue. Certainement le plus grand scandale.

Car tous voudraient continuer leurs sales coups contre les travailleurs et les chômeurs.

Malgré leur « reprise économique », les plans de licenciements continuent à tomber.

Malgré leur « croissance », les salaires restent bloqués et les 35 heures à la sauce Aubry continuent à s'installer dans les entreprises, avec ristournes de charges sociales pour le patronat, mais clauses de « gel » ou « blocage » des salaires pour les travailleurs.

Malgré leurs bonnes affaires, ils voudraient faire trinquer encore davantage les chômeurs avec ce PARE que Medef et syndicats cherchent à concocter dans les salons où ils se rencontrent. Et même si à ce jour

seules la CFDT, la CFTC et la CGC ont signé, et que CGT et FO s'y sont refusées, même si à ce jour le gouvernement qui ne veut pas se mettre mal avec les non-signataires chipote sur son accord, tout ce beau monde en tout cas cherche la façon la plus inodore, la plus discrète d'imposer aux chômeurs de prendre n'importe quel travail, pour n'importe quel prix.

Mais voilà, quelques grains de sable viennent déranger tous ces calculs et dispositifs, bousculer cette politique du gouvernement et du patronat, dont les directions syndicales sont complices ou auraient bien aimé pouvoir l'être en toute quiétude.

Les patrons routiers et quelques autres, avec leur fronde contre la hausse du prix de l'essence, ont amené bien des travailleurs à se dire « Et nous ? » Oui, il serait urgent de faire sauter toutes ces taxes et impôts indirects qui touchent les plus pauvres ! Oui, il serait urgent de gagner davantage ! Les travailleurs en auraient bien plus besoin que les patrons transporteurs. Ce mécontentement sur les salaires et sur les effectifs, perceptible, est certainement ce qui a décidé les responsables syndicaux à donner un peu plus de relief aux revendications de salaires et autres. Et ceux de la SNCF et de la RATP ont appelé à des journées de débrayages. Certes bien timidement, puisqu'il a suffi que la direction de la RATP promette d'avancer un peu le calendrier des quelques embauches et de la mise en place des jours de repos prévus dans le cadre de l'application des 35 heures pour qu'une partie des syndicats, CFDT, CFTC et même la CGT des conducteurs de bus, mais pas celle des conducteurs de métro, retirent ou hypocritement « suspendent » leur mot d'ordre de grève.

A la SNCF la journée de grève du 28 septembre à laquelle appellent l'ensemble des organisations syndicales devrait être plus largement suivie. Et d'autres secteurs pourraient et devraient s'y mettre.

C'est le moment. Ceux qui nous gouvernent sont dans de petits souliers. Car pardessus le marché, ils viennent d'essuyer les résultats de leur rocambolesque affaire de référendum, dont les travailleurs et quelques autres, à leur façon, ont su faire le meilleur usage. Ont su exprimer combien ils en avaient ras l'bol. Jamais en effet l'abstention n'avait été aussi importante et aussi politique.

Patrons et gouvernement sont certainement prêts à tous les coups contre les travailleurs et les chômeurs, mais pas incapables néanmoins d'interpréter ces signes quelque peu inquiétant pour eux qui ont marqué la vie politique ces dernières semaines.

Et si la classe ouvrière profitait de l'avantage ?

Olivier BELIN

Le numéro 11 (septembre-octobre) de *Convergences Révolutionnaires* est paru. Au sommaire un dossier sur la « refondation sociale » du MEDEF et les attaques tous azimuts du patronat; des articles sur essence ou pollution: le faux débat, la rentrée de Jack Lang, le Mexique après la chute du PRI; des correspondances sur les 35 heures à La Poste ou le scandale des éthers de glycol. Pour se procurer ce numéro écrire à Lutte Ouvrière, fraction L'Étincelle (10 F). Abonnement: un an 60 F, de soutien 100 F.

Leur société

LES BANQUES MAGOUILLEN

Le Conseil de la concurrence vient d'infliger à six des plus grosses banques françaises (parmi lesquelles le Crédit Agricole, la BNP, la Société Générale, le Crédit Lyonnais) une amende de 1,145 milliard de francs.

Le Conseil de la concurrence a ainsi voulu sanctionner « la mise en œuvre, en 1993 et 1994, d'une entente anticoncurrentielle dans le secteur du crédit immobilier ».

Dans cette période, les taux d'intérêts des prêts immobiliers se trouvaient avoir baissé par rapport à la période précédente. Il devenait intéressant pour les emprunteurs de renégocier leur crédit immobilier, soit en obtenant une baisse de leur taux d'emprunt auprès de leur banque, soit en empruntant à une autre banque pour rembourser leur emprunt initial.

Il s'avère que ces renégociations n'intéressaient nullement les grandes banques qui ont tout fait pour les bloquer. Selon le Conseil de la concurrence l'entente entre les grands réseaux bancaires visait à se protéger mutuellement, une sorte de « pacte de non-agression » tacite. Le résultat est efficace puisque seulement 36 milliards de francs de crédits immobiliers ont été renégociés sur un total de 600 milliards pour la période de mi-1993 à fin 1994.

Et on peut être sûr que ce sont plutôt les gros acquéreurs, ceux qui ont des relations privilégiées avec le monde de la banque, qui ont su profiter de ces renégociations plutôt que les petits emprunteurs sans relations ni conseillers financiers.

Bien évidemment les banques poussent des cris d'orfraie, niant totalement ce genre de pratique. Ces magouilles sont pourtant fréquentes dans les milieux financiers et industriels. C'est même la manière habituelle d'agir du capitalisme. En février 1996 déjà, 31 entreprises du bâtiment et des travaux publics avaient été condamnées par le Conseil de la concurrence pour s'être mises d'accord sur les prix de construction des ponts et infrastructures du TGV, faisant ainsi monter la note pour le contribuable. Mais pour une affaire ou une autre qui éclate au grand jour, combien d'autres restent dans l'ombre ?

En tout cas, l'amende d'un peu plus de un milliard de francs au total à laquelle ont été condamnées les banques incriminées n'est certainement pas dissuasive de telles pratiques, les bénéficiaires de l'opération étant sans commune mesure avec la sanction !

Stéphane HENIN

Augmentation LA PROCHAINE EST SUR LE GAZ

Gaz de France a augmenté ses tarifs de 6,5 % au mois de mai. Et il s'appête à recommencer en novembre, avec une hausse sans doute encore plus forte.

Bien sûr cela fait beaucoup moins que l'augmentation des prix du pétrole. Mais qu'est-ce qui peut bien justifier de telles hausses ?

Est-ce l'Opep, dont on nous rebat les oreilles à propos des prix du pétrole brut ? Mais les pays producteurs de gaz ne sont pas exactement les mêmes que ceux du pétrole. Les deux principaux, et de très loin, sont les États-Unis et la Russie. Ensuite il y a les pays riverains de la Mer du Nord, Grande-Bretagne, Norvège, Pays-Bas, Allemagne, puis le Canada, puis l'Algérie. Le Moyen-Orient ne compte pour le moment pas pour grand-chose.

Le gaz naturel ne manque pas, il est même plus abondant que le pétrole, dont on sait que lui non plus ne manque pas.

En réalité cela fait belle lurette que les géants du pétrole ont investi dans les compagnies gazières, lesquelles ont été, un peu partout dans le monde, privatisées. Ils ont investi également dans les sociétés productrices d'électricité, elles aussi privatisées, et qui achètent d'énormes quantités de gaz naturel.

L'augmentation des prix du gaz n'a aucune autre raison que la soif de profit des géants du pétrole qui ne voient pas pourquoi ne pas augmenter les deux quand on peut augmenter l'un.

A.V.



Le PDG de Gaz de France

Prix des carburants



Baisses des taxes : UNE GOUTTE D'ESSENCE

Le gouvernement a finalement consenti à baisser, dès le 1er octobre, les taxes qu'il prélève sur les carburants. Après tout un calcul complexe, basé en particulier sur l'établissement d'une TIPP flottante, la diminution a été chiffrée à 20 centimes par litre de carburant. Voilà donc à quoi ont abouti des semaines de tergiversations !

Cette diminution est évidemment ridicule.

Pour un automobiliste qui parcourt 50 km par jour, cela représente à peine 30 F par mois d'économie. À peine un litre d'essence ou de gazole à chaque plein.

De plus, pour financer cette mesure minime, il n'est toujours pas question pour le gouvernement de mettre réellement à contribution les

compagnies pétrolières. On leur demandera peut-être de payer à elles toutes trois milliards de francs, ce qui ne représente même pas ce que la seule TotalFina Elf empoche, sous forme de bénéfices, durant un mois.

Pour toute la population laborieuse, pour les millions de salariés qui sont contraints d'utiliser quotidiennement leur véhicule, en particulier pour se rendre à leur travail, le problème reste entier. Il est donc plus que jamais nécessaire de se mobiliser afin d'exiger, non seulement une réelle réduction des taxes, mais aussi que l'on s'en prenne aux profits des grandes sociétés industrielles et financières, ceux des pétroliers comme de tous les autres.

Paul BARRAL

PILE : L'ÉTAT ET LES PÉTROLIERS GAGNENT,

« Si le prix de l'essence à la pompe flambe depuis plusieurs mois, c'est à cause de l'augmentation des cours du brut. » Voici ce qu'on nous répète à tort et à travers. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que quand les cours du brut étaient au plus bas, on n'a pas vu baisser le montant du plein à la station-service à l'époque. Pourtant le prix du brut était à 12,40 \$ le baril en moyenne pendant l'année 1998. Alors où allait la différence ? Essentiellement dans les poches de l'État sous forme de taxes et chez les compagnies pétrolières.

D'après les chiffres publiés par le ministère des Finances, si l'on suit l'évolution du prix hors taxes du litre de super sans plomb 95,

celui-ci était de 1,34 F en 1992, 1,11 F en 1995, 1,13 en 1998 et est revenu à 1,33 F en 1999. Il a donc oscillé entre 1,10 F et 1,35 F. Mais pendant toute cette période, le prix à la pompe n'a pas cessé d'augmenter ; passant de 4,99 F en 1992 à 6,26 F en 1999. La raison :

les taxes, en particulier la TIPP, ont augmenté, sur décision des différents gouvernements, en moyenne de 20 à 30 centimes par an.

Cette année n'a pas failli à la règle : sur un litre de super sans plomb à 7,27 F, on paye 5,06 F de taxes, 13 centimes de plus que l'an dernier. Cet impôt sur l'essence,

comme tous les impôts indirects, frappe tout d'abord les plus pauvres. Un salarié gagnant 10 000 F par mois et utilisant sa voiture pour aller travailler paye en moyenne davantage d'impôt sur l'essence que d'impôt sur le revenu. La fameuse TIPP a d'ailleurs

rapporté cette année 210 milliards de francs, presque autant que l'impôt sur le revenu. Ceux qui défendent cette taxe, sous prétexte de lutter contre l'effet de serre ou contre l'épuisement des matières premières, sont hypocrites : faute de transports en commun peu chers et rapides, l'immense majorité n'a

pas d'autre choix que la voiture et donc d'être rançonnée.

Les autres gagnants sont les compagnies pétrolières. En effet, quand le prix du baril de brut était à 12 dollars en 1998, cela correspondait à 45 centimes le litre. Mais les stations service n'ont jamais

répercuté cette baisse : les compagnies augmentaient leur marge. Aujourd'hui encore, alors que les cours du brut sont à 35 dollars, sur un litre de sans-plomb 95 à 7,27 F, environ 1,20 F correspondent au prix du brut et un franc au raffinage, transport et distribution. Les compagnies pétrolières sont

gagnantes sur tous les tableaux : d'une part sur l'augmentation du cours du brut car, en tant que productrices, elles en sont les principales vendeuses (même si elles versent des royalties ou des impôts aux États des pays producteurs), d'autre part sur la marge de raffinage et de distribution. En fait quand les cours du brut augmentent, elles en profitent les premières, quand les cours chutent, elles se rattrapent sur leur marge de raffinage. C'est « pile je gagne, face tu perds ».

Pas étonnant qu'elles annoncent des profits mirifiques cette année.

Christian BERNAC

LA POPULATION DES PAYS PRODUCTEURS TOUJOURS PILLÉE

Les pays producteurs de pétrole sont aujourd'hui accusés de tous les maux par les dirigeants occidentaux. Par leur volonté de faire remonter les cours le plus haut possible en limitant la production, ils menaceraient l'économie mondiale. Et comble de l'hypocrisie, certains reprochent même aujourd'hui à l'Opep de prendre à la gorge les pays pauvres en accroissant leur facture pétrolière. C'est ainsi que Laurent Fabius, au nom des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales réunis à Prague pour le G 7, a appelé les pays producteurs à baisser leurs prix car « si cette hausse n'était pas inversée, elle aurait des répercussions sur les pays les plus pauvres, les pays consommateurs, et par contre-coup pour les pays producteurs. »

Il faut cependant rappeler que c'est seulement après des années de baisse continue des cours, de 1996

à 1999, que les dirigeants de l'Opep ont décidé de limiter leur production qui n'avait cessé d'augmenter depuis 1990. Il a fallu pour cela que le baril menace de passer en dessous des 10 dollars, alors qu'il valait le double à peine trois ans plus tôt, sans parler de la période plus lointaine où il dépassait les 30 dollars, sans que le prix de l'essence à la pompe n'atteigne les sommets d'aujourd'hui. Car le pétrole brut est vendu avant le raffinage dont les grandes compagnies pétrolières ont le quasi-monopole.

Cela fait donc des années que l'impérialisme étrangle progressivement l'économie de pays producteurs de pétrole comme le Nigeria, l'Algérie ou le Venezuela, comme celle de tous les pays pauvres. Et de toute façon, pétrole cher ou bon marché, la population de ces grands pays producteurs n'en voit guère la couleur.

Au milieu des années 1970, les cours élevés du pétrole n'ont en rien aidé ces pays à sortir vraiment du sous-développement. Au contraire, ce fut la période où leurs dettes commencent à s'accroître vertigineusement. Les banques occidentales poussaient les dirigeants de ces États à emprunter massivement, dilapidant les revenus du pétrole. Ces emprunts ne servaient que bien rarement à des investissements productifs, et quand c'était le cas quasiment jamais à des projets utiles à la population. Il s'agissait surtout de ce qu'en Afrique on appelle les « éléphants blancs », par exemple cette usine sidérurgique achetée à l'Allemagne par le Nigeria pour 1 milliard de dollars, et qui s'est tout de suite révélée inadaptée au minerai de fer nigérian. Mais encore plus fréquemment, l'argent du pétrole servait en achats d'armement ou en dépenses somptuaires, quand il ne

finissait pas directement dans les poches des couches dirigeantes qui le plaçaient sur leurs comptes dans les banques suisses. D'une manière ou d'une autre, cela retournait donc dans les pays impérialistes. La population n'en avait que des miettes, qui lui permettaient parfois d'être envieux de celle des pays voisins dépourvus de pétrole, mais jamais de sortir vraiment de la pauvreté.

Mais quand le prix du pétrole dégringola, ce fut pourtant à ces populations que l'on réclama le remboursement de ces milliards de dollars empruntés dont ils n'avaient jamais vu la couleur. Comme partout dans le Tiers Monde, les experts du FMI imposèrent des plans de réduction des subventions aux produits alimentaires et des budgets sociaux. Les révoltes de la population furent noyées dans le sang, comme au Venezuela ou au Nigeria en 1989. Et ces dix dernières années,

ces pays n'ont fait que s'enfoncer dans la misère. Le service de la dette continue de les étrangler. Au Nigeria, celle-ci est passée de 1 milliard et demi de dollars en 1975 à 18 milliards en 1985 et à 34 milliards aujourd'hui. Ces pays doivent importer de l'Occident tous les produits un peu élaborés, que l'impérialisme leur fait payer le prix fort. C'est même parfois le cas, c'est un comble, de l'essence, comme au Nigeria. Ce pays dépend de ses importations pour satisfaire ses besoins, faute de raffinerie en état de fonctionner !

Ainsi, quel que soit le prix du baril, les peuples de la plupart des pays producteurs vivent toujours dans la pauvreté, de même qu'à l'autre bout de la chaîne les actionnaires des compagnies pétrolières engrangent les profits.

Daniel MESCLA

Serbie

UNE DÉFAITE POUR MILOSEVIC ?

Même si leur annonce officielle est sans cesse repoussée par le régime de Belgrade, les résultats du premier tour de l'élection présidentielle dans la République fédérale de Yougoslavie (Serbie-Monténégro) le 24 septembre semblent bien donner la victoire au candidat de la coalition d'opposition (Opposition démocratique de Serbie - ODS) Vojislav Kostunica. À lui seul, ce délai apporté par la clique au pouvoir pour donner sa version des résultats confirmerait bel et bien la défaite de Milosevic, face à laquelle celui-ci cherche apparemment à gagner du temps ; sa dernière manœuvre visant à imposer un deuxième tour va dans le même sens.

Milosevic avait convoqué autoritairement ces élections dans le but de se maintenir à la présidence de la fédération serbo-monténégrine au-delà du terme initial de son mandat (dans quelques mois), pour une nouvelle durée de quatre ans, renouvelable une fois. Son premier réflexe aura donc consisté à revendiquer la victoire dès les premiers résultats partiels. En 1996 déjà, il avait voulu nier les résultats des élections municipales en Serbie parce que l'opposition l'avait emporté dans une série de villes - ce qui avait été à l'origine des grandes manifestations de l'hiver suivant.

Victoire de l'opposition ?

On peut certes comprendre qu'une partie importante de la population, au moins dans les villes, en ait suffisamment assez



Manifestation monstre de l'opposition à Belgrade le 25 septembre.

de la misère générale et de l'intimidation policière pratiquée par le régime pour que son mécontentement se soit cristallisé contre Milosevic et ait bénéficié à son principal rival.

L'appui des Occidentaux à Kostunica a sans doute pesé aussi. Ce n'est pas un mystère que, tout comme les États-Unis aident financièrement le pouvoir dissident du Monténégro à tenir la tête hors de l'eau, il a aussi, de même que l'Union européenne, largement apporté son aide aux partis de l'opposition en Serbie, par exemple via les municipalités qu'ils détiennent, les médias qui les soutiennent, ou en matière de sondages (qui n'ont

pas cessé, ces derniers temps, de prédire la victoire de Kostunica).

Pour autant, cela ne signifie pas que Milosevic se retrouve démuné. Sans parler même de l'exploitation qu'il peut faire du conflit latent avec le Monténégro, il peut aussi vider la fonction présidentielle de Kostunica de contenu réel, si, avec ses associés - le parti de Mira Markovic, sa femme, et le parti ultra-nationaliste de Seselj - il continue à dominer les Parlements fédéral et serbe. Il peut aussi considérer et imposer (avec l'aide de l'armée, le cas échéant ?) que son mandat actuel à la tête de la Yougoslavie s'exerce encore pendant plusieurs mois... ou encore

recourir à des provocations pour tenter de faire annuler le scrutin.

La responsabilité des puissances impérialistes

Cela dit, les puissances impérialistes ont montré une hâte remarquable, pour ne pas dire suspecte, à annoncer la victoire de Kostunica et à s'en féliciter. Elles peuvent s'appuyer même sur sa simple annonce, quelles qu'en soient les suites. Politiquement, cette victoire électorale fournit la façade « démocra-

tique » que les États-Unis et l'Europe souhaitent en Serbie. Elle confère une autorité légitime, selon leurs critères, à une figure de l'opposition à Milosevic. D'autant que Kostunica n'aurait paraît-il pas un passé aussi chargé que Vuk Draskovic, par exemple, en matière de compromissions avec le régime. Et, d'autre part, l'Union européenne avait annoncé d'avance qu'elle leverait ses sanctions contre la Serbie en cas de victoire de l'opposition aux élections - ce pour quoi certains au moins de ses dirigeants cherchaient un moyen convenable depuis déjà un moment.

Mais il n'empêche que ces mêmes puissances, avec leurs bombardements de 1999, avec leur embargo économique, sont largement responsables du fait que, jusque-là, Milosevic a pu conserver une forte emprise sur la population du pays. Car cela l'a aidé à resserrer les rangs autour de lui, à mener une violente propagande dénonçant systématiquement toute opposition, toute critique, comme émanant de « traîtres à la Serbie vendus à l'étranger », fomentateurs de complots pro-occidentaux contre la patrie... Toute la vie politique en Serbie est imprégnée de xénophobie et de nationalisme, y compris dans les rangs de presque tous les opposants connus. Kostunica a pris bien soin de se démarquer de Washington, de l'OTAN, du Tribunal de La Haye, ennemis de « la malheureuse nation serbe ». L'anti-américanisme constitue apparemment l'essentiel de son programme.

Ce qui peut se passer maintenant en Serbie est bien incertain, et peu probablement synonyme de victoire pour les classes populaires, même si Milosevic devait finir par être évincé, ce qui n'est même pas acquis.

Christiane LE GUERN

Argentine

DE BEAUX LENDEMAINS POUR LES TORTIONNAIRES DE L'EX-DICTATURE

L'ex-tortionnaire argentin Jorge Olivera est rentré libre en Argentine le 20 septembre. Cet ex-lieutenant-colonel avait été mêlé aux tortures et assassinats lors de la dictature militaire de 1976 à 1983. Il était plus particulièrement accusé de la mort d'une jeune Française, Marie-Anne Erize, en 1976, et avait été arrêté pour ce crime en Italie le 6 août dernier. Un juge français demandait son extradition. Mais la justice italienne a déclaré qu'il y avait prescription en reprenant à son compte les « preuves » de la défense qui pro-

duisit à cet effet un certificat de décès de la victime, certificat que, depuis presque vingt-cinq ans, la famille n'avait jamais pu voir !

La mansuétude des juges italiens s'ajoute celle de l'État argentin, qui a édicté en 1987 une loi d'amnistie dite d'« obéissance due ». Jorge Olivera pourra donc couler des jours tranquilles à Buenos Aires, où, devenu dirigeant d'un cabinet d'avocats, il s'emploie, entre autres, à défendre l'ancien chef de la dictature militaire !

Cette nouvelle a scandalisé les associations argentines de défense des droits de l'Homme, et les milieux oppositionnels. Des journaux de gauche argentins soulignent qu'il y a peu de temps, le ministre de la Défense italien était venu en Argentine défendre la candidature d'une société italienne pour l'installation dans le pays d'une vingtaine de radars. Voilà peut-être de quoi expliquer l'orientation, très pro-argentine, de ces juges !

Nelly MEYER

Le dieu argent

En Grande-Bretagne, l'Église anglicane se plaint depuis longtemps du fait que les effectifs de ses ouailles n'en finissent plus de fondre.

Les mécréants, eux, se plaignent de plus en plus du fait que bureaux de postes et agences bancaires disparaissent dans les petites villes et même les banlieues des grandes villes, faute d'être assez rentables.

Alors l'un des pontifes de l'Église anglicane a trouvé comment faire d'une pierre deux coups : il propose d'installer des distributeurs de billets dans toutes les églises du pays. Cela ramènera les brebis du seigneur tout en remplissant les poches d'une Église qui trouve les subsides de l'État bien maigres en ces temps de restrictions budgétaires.

Reste à savoir quand on pourra accéder auxdits distributeurs - avant ou après la messe ?

**Chypre
du Nord**

LA FAILLITE D'UN RÉGIME

La République turque de Chypre du Nord, autrement dit la partie de l'île de Chypre occupée depuis vingt-six ans par l'armée d'Ankara, connaît depuis plusieurs mois une profonde crise politique et sociale, elle-même liée à une succession de scandales financiers dont la population paye les conséquences. C'est ainsi que, le 24 juillet dernier, plusieurs milliers de personnes en colère ont envahi le Parlement, ont tabassé plusieurs parlementaires, renversé plusieurs véhicules de police qui se trouvaient devant le Parlement, puis se sont affrontées avec les forces de répression.

**LES TURCS DE
CHYPRE SOUS
OCCUPATION...
TURQUE**

L'île de Chypre est divisée en deux depuis qu'en 1974, en réponse au coup d'État du général Grivas, lui-même appuyé par le régime des colonels grecs, l'armée turque a occupé le nord de l'île. Elle y est restée depuis, créant dans le nord de l'île cet État, la « République turque de Chypre du Nord », formellement indépendant mais qui n'est reconnu que par la Turquie et en est pratiquement une province.

L'argument avancé par le régime turc en 1974 était de sauver les Chypriotes turcs d'un possible massacre par les Grecs. À l'époque, 70 % de l'industrie et une partie importante des installations touristiques se trouvaient au nord, alors que la population chypriote turque représentait à peine un quart de la population totale de l'île de Chypre.

Mais durant les années qui ont suivi, non seulement la Turquie n'a rien fait pour développer l'économie dans la zone qu'elle occupe, mais elle a fait démonter les quelques usines existantes pour les transférer sur le continent, ou alors elle les a laissées à l'abandon. Quant au tourisme, la

République de Chypre du Nord n'étant pas reconnue sur le plan international, et la Turquie ne faisant rien pour assurer les transports, il s'est effondré également. L'agriculture, qui était basée sur la production des agrumes et des pommes de terre, a connu le même sort. L'économie de Chypre du Nord a ainsi fait faillite en quelques années, et c'est l'État turc qui a maintenu en vie artificiellement cet État, notamment en payant une bonne partie des salaires des fonctionnaires.

Par ailleurs, les partis de gauche étant traditionnellement assez influents à Chypre, et la majorité de la jeunesse chypriote turque étant donc plutôt hostile au régime d'Ankara, ce dernier l'a encouragée à émigrer, en la remplaçant par des Turcs venus de Turquie, et en général sélectionnés parmi des militants de l'extrême droite, nationaliste ou religieuse. C'est ce qui a permis à Rauf Denktash, l'homme mis en place par Ankara à la tête de Chypre du Nord, de remporter toutes les élections jusqu'à maintenant malgré le fait que plus de 60 % des Chypriotes turcs lui soient hostiles !

Mais la situation a commencé à changer car le gouvernement et la bourgeoisie turcs commencent à trouver le fardeau de Chypre trop pesant. Le régime d'Ankara est soumis aux pressions des États-Unis et de l'Union européenne, qui l'incitent à mettre fin à ses différends avec la Grèce, et notamment à régler la question chypriote. De son côté, la bourgeoisie turque estime que les sommes englouties à Chypre seraient bien mieux employées si elles finissaient dans ses propres poches. Elle estime aussi que la présence militaire à Chypre, qui n'est qu'un enjeu de prestige de la part du régime, ne vaut pas de perdre, par exemple, les avantages que comporterait pour elle l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne.

**LES ÉVÉNEMENTS
DU 24 JUILLET**

La faillite financière de la République s'est précipitée à partir du mois de janvier 2000, lorsque six banques qui avaient collecté l'épargne de la grande majorité de la population en

l'attirant par des taux d'intérêts alléchants, se sont déclarées en faillite. Ces banques appartiennent toutes à des familles très proches du pouvoir et de la véritable mafia qui entoure le régime de Denktash.

L'État de Chypre du Nord, qui avait accepté d'indemniser les cinquante mille personnes (soit presque un tiers de la population) victimes de cette faillite, n'a pu le faire car, entre temps, la Turquie a décidé de ne plus le financer. Cette décision, combinée avec l'aggravation de la crise économique, a amplifié le mécontentement latent. Et quand, début juillet, le gouvernement n'a même pas pu verser les salaires des fonctionnaires, celui-ci a commencé à s'exprimer ouvertement.

Dans ce contexte, l'arrestation arbitraire de quatre journalistes d'opposition, et d'un sous-officier ainsi que de sa femme, accusés « d'espionnage » au profit des Grecs, puis leur libération faute de

par marcher sur le Palais présidentiel en criant des slogans hostiles à Denktash et s'en prenant à ses voitures de fonction. Puis elles se dirigèrent vers le Parlement, qui se trouve à quelques centaines de mètres.

Là, les manifestants renversèrent les véhicules de police qui se trouvaient devant le Parlement, défoncèrent les grilles et les portes, avant d'envahir l'intérieur du bâtiment et de tabasser quelques parlementaires n'ayant pas pu prendre la fuite. Ils détruisirent également pas mal de documents. Certaines chaînes privées de Turquie ont montré abondamment les images, impressionnantes, de ces affrontements.

Mais ce qui domine aujourd'hui, même si la population est en colère et parfois désespérée, c'est l'absence de perspectives, que personne ne se soucie d'ailleurs de lui donner. À gauche, il existe bien un parti social-démocrate (TKP), mais

du 24 juillet. Mais la première chose qu'il ait faite a été d'aller trouver le Premier ministre et de négocier avec lui pour calmer les manifestants en colère. Pendant ce temps, des renforts étaient dépêchés sur place. Ensuite les forces de répression ont attaqué les manifestants. Il y a eu plusieurs dizaines de blessés et 55 personnes ont été arrêtées, puis relâchées dans les jours suivants.

Depuis, cette absence de perspectives a permis au régime de relever la tête. Au mois d'août des mesures d'austérité ont été prises. Le régime, conscient qu'il ne pourra guère les appliquer dans la situation actuelle, voudrait se donner les moyens d'affronter plus durement la population. Denktash réclame aujourd'hui ouvertement l'instauration de l'« état d'exception », avec l'appui du gouvernement turc d'Ecevit et des généraux d'Ankara.



Le 24 juillet à Nicosie.

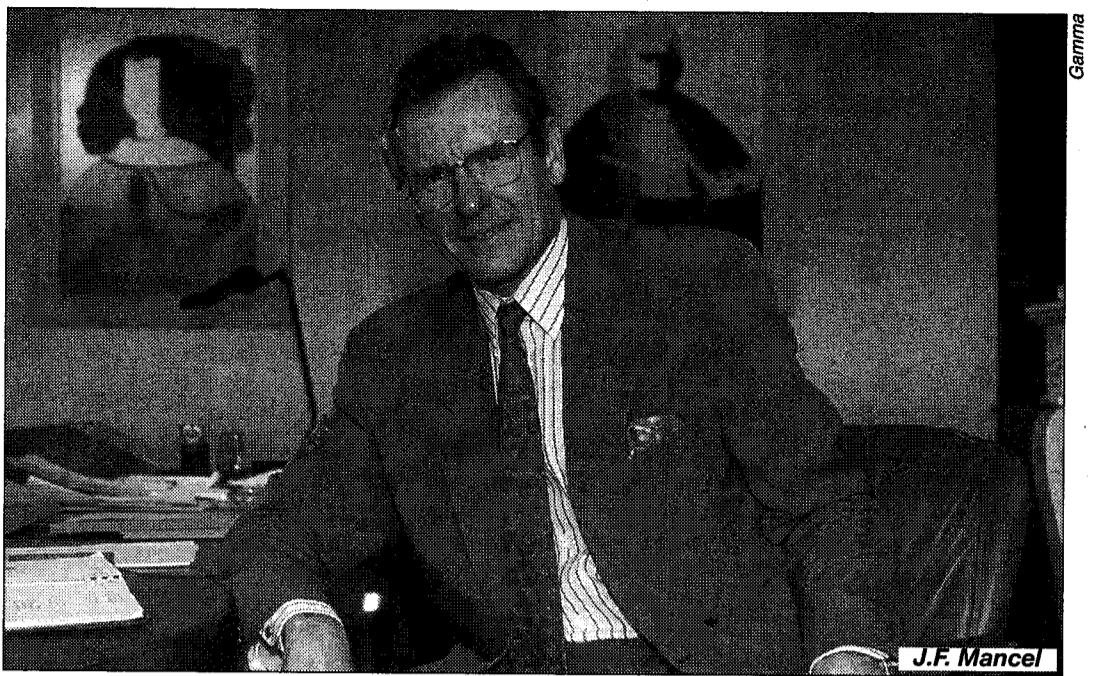
preuves, ont été l'occasion pour la population d'exprimer sa colère contre le régime. La provocation était tellement évidente qu'elle n'a fait qu'attiser la colère contre le régime. Plus de sept mille personnes ont participé, à Nicosie, à la plus grande manifestation jamais faite à Chypre du Nord. Puis le 24 juillet, plus de deux mille personnes, de celles ayant perdu toutes leurs économies dans la faillite des banques, se sont rassemblées au centre-ville, commençant

aujourd'hui il est au gouvernement avec un parti de droite. Il existe aussi à Chypre un Parti Communiste, avec une implantation relativement importante. Celui-ci a même eu plus de 20 % des voix il y a quelques années, mais ensuite s'est beaucoup discrédité à cause de sa participation au gouvernement avec le parti du fils de Denktash. Le leader du Parti Communiste chypriote Mehmet Ali Talat, qui est également député, se trouvait dans le Parlement lors de l'émeute

Après avoir amené l'île à la faillite, après avoir détourné la population dans les magouilles financières de la mafia de Denktash, celui-ci veut maintenant employer la manière forte pour l'obliger à se résigner à son sort. Malheureusement, la population turque de Chypre du Nord n'a probablement pas fini de payer pour la façon dont les généraux d'Ankara la « protègent » depuis vingt-six ans !

Julien SILVA

LES ATTENTIONS DE LA JUSTICE VIS-A-VIS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'OISE



Un procès intenté contre Jean-François Mancel, président ex-RPR du Conseil général de l'Oise, vient de se tenir à Beauvais. Celui-ci était poursuivi pour prise illégale d'intérêt dans une affaire de marché avec une entreprise, et dans le montage financier il se trouvait une société où Mancel, par hasard bien sûr, est lui-même actionnaire. Les marchés en question portent sur plusieurs dizaines de millions de francs. La société qui a bénéficié de ces marchés avait profité de ce que l'enquête avait qualifié de « favoritisme ».

Mais pour la deuxième fois Mancel, qui fut sous Juppé secrétaire général du RPR puis exclu pour l'alliance avec le Front National qu'il préconisait, a vu un « miracle » s'accomplir... par l'intermédiaire du procureur et de ses représentants. Déjà les poursuites engagées contre Mancel dans ce dossier, qui font suite à un des chapitres du rapport de la Cour régionale des comptes de Picardie sur la gestion du Conseil général de l'Oise, ont été ramenées au minimum des infractions constatées. En effet Mancel aurait dû passer en jugement également pour favoritisme, il y risquait une peine plus lourde, ce qui a été retiré des poursuites.

Mais ce sont surtout les réquisitions faites au cours du procès par le représentant du procureur qui sont un morceau d'anthologie. Celui-ci a bien

demandé une peine, mais de principe, de six mois à un an d'emprisonnement avec sursis. Et surtout il a bien tenu à préciser qu'il ne demandait pas de peine d'inéligibilité comme cela se fait en règle générale dans toutes ces affaires car, a-t-il doctement déclaré, ce n'est pas à la justice mais aux électeurs de mettre fin à un mandat; fût-ce à celui d'un délinquant de première classe, aurait-il dû ajouter...

C'est beau, c'est généreux... vis-à-vis de quelqu'un qui est encore poursuivi par ailleurs pour avoir utilisé les finances du Conseil pour trafiquer en grand avec des escrocs financiers; la Cour régionale des comptes l'a qualifié de gérant de fait pour ce trafic, et si la Cour des comptes confirme ce jugement, Mancel devrait automatiquement être démis de ses mandats. Sans

parler des constats de favoritisme vis-à-vis des entreprises de BTP dans la construction des collèges dans des marchés portant sur plusieurs milliards de francs, toujours constaté par la même Cour régionale des comptes; mais là la justice n'a même pas voulu ouvrir une enquête comme elle était censée le faire.

Le participant à une simple bagarre ou le tout petit délinquant, eux, ne se verront pas laisser le choix, et pour une brouille ils se verront privés de leurs droits civiques pour cinq ans.

La mansuétude du parquet de Beauvais, qui est quand même placé sous la responsabilité du ministre de la Justice du gouvernement Jospin, surtout dans une affaire comme celle-là qu'on qualifie de sensible, est bien surprenante. D'autant que cela fait suite à

l'attitude scandaleuse du même parquet dans une affaire précédente. Après enquête, la preuve avait été établie que Mancel avait utilisé pendant des années la caisse du Conseil régional pour faire payer toutes ses courses personnelles dans les magasins de la région, y compris les yaourts, les layettes et l'alcool. Le même parquet avait alors refusé d'envoyer Mancel devant le tribunal pour ce que tout le monde aurait qualifié ailleurs de vol et de détournement de fonds. Il s'est contenté alors de lui demander, pour classer définitivement l'affaire, de faire un petit chèque de quelques centaines de milliers de francs pour couvrir très partiellement cet « écart ».

L'air de l'Oise et de Beauvais est finalement très sain pour de tels justiciables.

Paul SOREL

Metz VOILÉ, LE CHRIST EN CROIX RESTE AU TRIBUNAL

Un Christ en croix dans une salle d'audience, un président de tribunal qui demande à un accusé de dire la vérité pour « mériter le pardon divin »... on se croirait en l'an mil? Pas du tout, c'est l'an 2000. Au tribunal de Metz.

Le tableau géant de 3,50 mètres de haut sur 1,50 mètre de large représentant un Christ en croix restera bien accroché dans la salle 23 du palais de justice de Metz. Mais, en attendant une décision finale du ministère de la Justice, il sera recouvert... d'un voile!

Voilà le verdict rendu par le président du tribunal à l'issue d'un référendum sur le maintien ou pas de ce tableau, qui a donné une majorité pour le maintien. Mais si l'on a consulté juges, avocats et personnels du tribunal, on s'est bien gardé de consulter les usagers du tribunal qui auraient peut-être émis un point de vue moins réactionnaire.

Cela fait des années qu'un avocat de gauche, Daniel Delrez, militant d'Initiative Républicaine, bataille pour faire décrocher cet insigne religieux d'un lieu où se rend,

en principe, une justice laïque et républicaine.

L'affaire avait rebondi en avril dernier lorsque le président du tribunal demanda à un accusé (Francis Heulme) de dire la vérité pour « mériter le pardon divin ». Cela avait fait scandale et relancé la polémique autour du fameux tableau.

En Moselle, les derniers symboles religieux dans les palais de justice ont été enlevés ces dernières années au gré des travaux ou de la présence de magistrats à l'esprit un peu moins réactionnaire. Il ne reste plus qu'un crucifix en fer forgé à Saint-Avold qu'on ne peut vraiment pas faire passer pour une œuvre d'art. À Metz, c'est sous ce prétexte, parfaitement hypocrite, qu'il est laissé en place: si c'est bien une œuvre d'art, sa place est au musée!

La balle est dans le camp du ministère de la Justice qui doit donner son avis sur la question. En février dernier Elisabeth Guigou a fait retirer du palais de justice de Fort-de-France un symbole religieux. En Moselle, elle hésite: les convictions laïques et républicaines de nos ministres de gauche sont à géométrie variable!

Chevènement : DES CONVICTIONS RÉPUBLICAINES SOLUBLES DANS L'EAU BÉNITE

« En Corse comme partout, la République ! Jean-Pierre Chevènement a marqué avec force ses convictions républicaines » : ainsi commence une campagne de publicité de l'ancien ministre de l'Intérieur qui appelle à rejoindre son comité de soutien.

Et en Alsace, et en Moselle? Jean-Pierre Chevènement est-il aussi pour la République? Car il faut rappeler que les deux départements alsaciens ainsi que le département de la Moselle (qui correspond aux territoires lorrains annexés par l'Allemagne après la guerre de 1870) ont un statut spécial, où il n'y a pas de séparation de l'Église et de l'État. Les évêques de Metz et de Strasbourg sont toujours nommés par le président de la République et le clergé toujours payé

par l'État. Ce clergé dépend donc du ministre de l'Intérieur - qui est également ministre des Cultes - encore un particularisme qui, pendant 3 ans, n'a nullement dérangé le citoyen Chevènement qui était également ci-devant ministre des Cultes.

Rappelons que la séparation de l'Église et de l'État a eu lieu en France en 1905. À cette époque, l'Alsace et la Moselle étaient allemandes. En 1918, lors du rattachement à la France, la loi des autres départements n'a pas été appliquée. Et dans ces trois départements l'on vit toujours sous le régime du Concordat de l'époque napoléonienne, un statut que n'a remis en cause aucun gouvernement depuis 82 ans. Ce qui en dit long sur les convictions « républicaines, laïques et citoyennes » des uns et des autres.

France Télécom

Pour plaire aux gros actionnaires

BAILLONNER LES MILITANTS COMBATIFS



Manifestation nationale France Télécom en mars 99

La direction de France Télécom n'entend pas relâcher sa pression, sa politique d'intimidation dirigée contre les militants syndicaux CGT et SUD.

Quatre militants CGT du centre Voltaire à Paris, convoqués devant un conseil de discipline durant le mois d'août pour « affichage en dehors des panneaux syndicaux », viennent d'être informés que trois d'entre eux sont sanctionnés par un mois ferme de mise à pied, plus cinq mois avec sursis (le quatrième, malade, ne se verrait infliger « que » 15 jours avec sursis). Ainsi, France Télécom, qui étale à prix d'or des publicités tapageuses dans les médias pour se vanter de ses services et de ses milliards de bénéfices, n'hésite pas à priver des employés de leur paye, en tout arbitraire, parce qu'ils ont cherché à informer leurs collègues de travail sur les conditions de la mise en place des 35 heures.

Dans le cas de Gérard Delimard – le cinquième de la série des conseils de discipline

de l'été pour prétendue « occupation illégale » d'une agence commerciale parisienne (faits remontant à une manifestation du mois de... janvier 2000, cf. LO n 1679) –, le dossier de la direction est cependant tellement vide qu'elle finira peut-être par le relaxer.

Mais on vient d'apprendre que le responsable régional CGT des télécoms, membre de la CE fédérale, vient à son tour d'être mis en cause. Et, cette fois, c'est auprès de la police qu'il est convoqué pour le 4 octobre, sur plainte de France Télécom. La direction lui reprocherait des faits intervenus, selon elle, lors de plusieurs manifestations qui ont eu lieu à la Direction générale... voilà près de deux ans, pendant l'hiver 1998-1999...

Les services de la direction se donnent du mal pour dénicher ce qu'ils peuvent trouver à se mettre sous la dent pour menacer les militants syndicaux qui contestent les méthodes et la politique de l'entreprise. Et ce n'est apparemment pas fini :

une responsable régionale de SUD vient, à son tour, d'être convoquée par la PJ. On lui a fait visionner des vidéos prises lors de ces mêmes manifestations de l'hiver 1998-1999, en espérant qu'elle accepterait d'identifier des personnes figurant sur le film !

Ainsi, la politique de France Télécom se confirme : dans son

processus de privatisation, dans sa volonté de plaire aux gros actionnaires, il lui faut museler les militants, les syndicats les plus combatifs, en vue de briser toutes les résistances, toutes les initiatives tendant à mobiliser le personnel contre sa politique de course au profit.

Autant dire que, face à tout cela, il est nécessaire et impor-

tant que la solidarité des travailleurs ne se démente pas. Il faut que toutes les initiatives qui pourront être prises, notamment à l'occasion du 4 octobre, jour où le responsable régional CGT est convoqué, soient une réussite.

Correspondant LO

ABONNÉS SURTAXÉS... ET AGENTS SOUS-PAYÉS!

Pour le premier semestre de cette année 2000, les bénéfices nets de France Télécom se montent à 25 milliards de francs. Faramineux ! Cela représente une augmentation de quelque 130 % par rapport à la même période de l'an dernier, et un montant supérieur, en six mois, au total de toute l'année 1999.

Quelle euphorie pour la direction ! Dans son rapport annuel 1999, elle se vantait déjà d'être « une entreprise exemplaire avec ses actionnaires », fière d'afficher qu'un sondage réalisé parmi les lecteurs du journal *La Vie financière* l'ait placée « au deuxième rang des entreprises les plus sou-

cieuses de la valorisation de l'investissement des actionnaires »...

En revanche, la population dans son ensemble peut se rendre compte, ne serait-ce qu'au vu de ses factures téléphoniques, que France Télécom est bien moins soucieuse de ses intérêts à elle. Dans le même temps que l'annonce du bilan semestriel, la direction annonce une nouvelle hausse du prix de l'abonnement téléphonique. Cette nouvelle hausse peut sembler modique – 4,95 F par mois –, mais c'est la quatrième en quatre ans. Si bien que, depuis 1996, le prix de l'abonnement est passé de 45,76 F à 82,31 F par mois, c'est-à-dire qu'il

a pratiquement doublé !

Un petit calcul a été vite fait par des travailleurs de l'entreprise : la simple recette rapportée par cette nouvelle augmentation de l'abonnement mensuel se monte à quelque 1,7 milliard de francs sur une année, soit, si elle était affectée aux salaires des 135 000 agents, environ 1 000 F de plus par mois pour chacun... Mais évidemment, ce n'est pas à ses agents que France Télécom destine cette recette supplémentaire. Quant à augmenter leurs salaires, il n'y aurait nul besoin pour cela de taxer les abonnés, il suffirait de prendre sur les profits.

Correspondant LO

Alstom LCA La Courneuve Seine-Saint-Denis

ET LICENCIER, C'EST PASSIBLE DE QUOI?

Mardi 26 septembre, deux salariés d'Alstom LCA (La Courneuve) étaient traînés devant le tribunal de Bobigny. De quel crime les accusait-on ? Ils avaient osé – rendez-vous compte ! – protester avec leurs camarades de l'entreprise contre le projet de quasi-suppression de leur unité, et leur probable licenciement.

Le groupe Alstom est engagé depuis plusieurs mois dans un gigantesque plan de suppression d'emplois en France

et dans le monde, plan qui suscite de nombreuses protestations. C'est dans le cadre de celles-ci que la direction d'Alstom a voulu utiliser l'arme de la répression.

Cet été, le délégué central FO, dessinateur à la Courneuve, a été mis à pied 49 jours jusqu'à ce que l'Inspection du travail refuse d'entériner son licenciement et impose sa réintégration. Mais la direction n'a pas voulu en rester là et a fait appel de cette décision au

ministère.

À la rentrée, nous apprenions que quatre autres salariés (deux syndiqués FO, un CGT et un CFDT) étaient convoqués, les uns au commissariat et les autres au tribunal. Carrément ! Cette fois, c'est l'huissier de la direction qui se serait senti « menacé » et qui les attaque, au nom d'un article de loi qui prévoit jusqu'à six mois de prison !

Qu'un groupe qui croule sous les commandes réduise néanmoins l'emploi, cela n'est

pas illégal : le chiffre d'affaires a augmenté de 15 %, les commandes de 13 %, mais Alstom veut néanmoins supprimer un emploi sur cinq. Qu'un groupe qui croule sous les bénéfices veuille néanmoins licencier, cela n'est pas illégal non plus : les bénéfices ont augmenté de 15 % d'un exercice à l'autre, alors que le précédent était loin d'être déficitaire. Mais que des travailleurs refusent d'être jetés dehors, menacés dans leur emploi, de voir leur vie détrui-

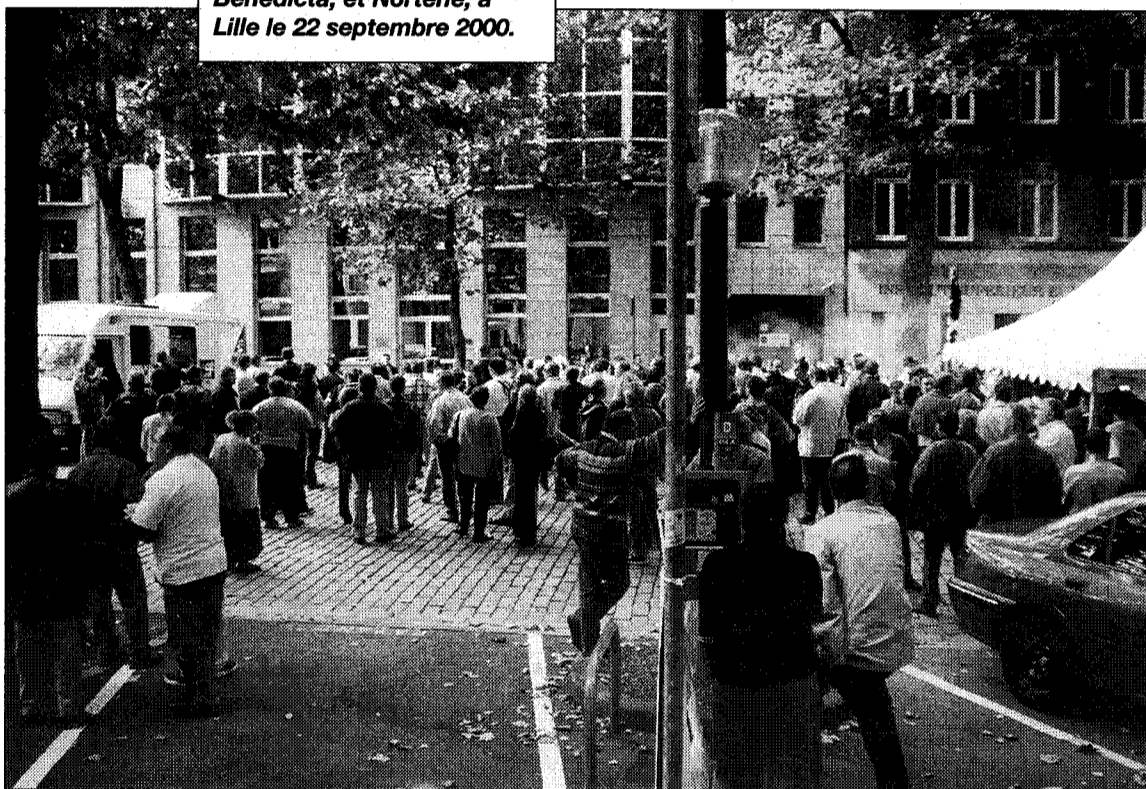
te, et on trouve un article de loi pour les traîner devant les tribunaux.

Cela a évidemment scandalisé les travailleurs qui sont venus nombreux manifester leur soutien à leurs camarades devant le tribunal. Le juge a repoussé l'audience au 16 janvier. Nous verrons bien ce que dira la justice, mais pour nous le cas est tranché : les licenciements doivent être interdits, la direction est coupable.

Correspondant LO



«Barbecue pour l'emploi» des salariés d'Alstom, Lever, Benedicta, et Nortène, à Lille le 22 septembre 2000.



ON NE SE LAISSERA PAS FAIRE!

Dans la région lilloise, les travailleurs de chez Lever, Alstom, Bénédicte, Nortène, toutes entreprises où sont prévues des suppressions d'emplois, avaient décidé de s'inviter devant la mairie de Lille pour un barbecue géant. Le temps clément s'y prêtant, nous étions près de 300 à pique-niquer là, vendredi 22 septembre.

Mais il y avait beaucoup d'autres «invités» en uniforme pour nous tenir à l'écart des fenêtres de Pierre Mauroy et Martine Aubry qui n'appréciaient guère notre présence.

Certains policiers ont même fait remarquer que la manifestation des masseurs-kinésithérapeutes, trois jours auparavant, n'avait pas eu droit à un accueil aussi musclé. Ils avaient pourtant bloqué la circulation du périphérique, puis la Caisse d'Assurance Maladie, pendant plusieurs heures.

Les patrons de super et hypermarchés de l'agglomération de Lille faisaient aussi la grimace quand nous sommes arrivés.

Nous sommes repassés plusieurs fois les aider à vider les rayons de la plupart des produits Unilever et les reconduire dans les réserves. Certains ont compris et mis une affiche pour prévenir leurs clients que «suite à une manifestation des employés de la société Lever» certains produits

ne seraient pas disponibles.

Ce n'est pas un boycott des produits d'une entreprise qui licencie – il faudrait alors boycotter quasiment tous les produits des magasins – mais un moyen de faire savoir à la direction de Lever que nous ne nous laisserons pas faire sans réagir.

L'accueil du personnel des magasins est toujours très compliqué. Vu leurs conditions de travail, la précarité, les horaires et les salaires, il est naturel qu'il y ait une solidarité spontanée.

La technique s'améliorant à l'usage, ce sont maintenant de petits meetings qui sont tenus avec les clients, la plupart du temps des salariés comme nous. Et quand on dit qu'on est plus fort quand on se met ensemble pour se défendre, même quand on a des revendications qui peuvent paraître différentes, cela touche.

Quant à la pétition contre les licenciements à Unilever, l'objectif des 25 000 est pratiquement atteint, soit autant que de suppressions d'emplois prévus par la multinationale.

Et comme en ce moment nous n'usons pas nos forces à produire – à peine 15% de la production habituelle – nous avons de l'énergie pour nous défendre encore longtemps!

Correspondant LO

Échos des entreprises – extraits de bulletins Lutte Ouvrière

UNE VIE DE FOUS

La nuit du dimanche 24 septembre est programmée en flexibilité. Travailler le dimanche après un vendredi de 9 heures et enchaîner six nuits d'affilée, le tout pour 150 F de prime... vous parlez d'un programme! Le dimanche soir, il y a Urgences... à ne pas travailler!

Extrait du bulletin SOVAB Renault Batilly (57)

SIRÈNE D'OCCASION

Lors du dernier exercice incendie au contrôle qualité, l'une des sirènes d'alarme n'a pas fonctionné et une bonne partie du personnel du 1^{er} étage a continué de travailler un moment avant qu'on ne vienne les chercher.

Plusieurs mois après, en prévision du prochain exercice, les dispositions ont été prises. C'est qu'on ne badine pas avec la sécurité. La sirène n'est toujours pas en état, mais une personne du 2^e étage sera désignée

pour avertir ses collègues du 1^{er} étage. Pour la direction, y'a pas le feu.

Extrait du bulletin Rhône-Poulenc (Vitry)

DONNONS-LUI UN BON COUP DANS LES BIJOUX!

La mode, à la direction, c'est de donner des noms de pierres précieuses à des projets d'externalisation. Hier, pour l'informatique, c'était Émeraude. Aujourd'hui, avec la Microélectronique, c'est Topaze.

La direction nous prend pour des cailloux et voudrait qu'on soit taillés au plus vite. Alors, faisons un éclat!

TOURNEZ MANÈGE

Dans son journal, la direction vante le dévouement de 50 salariés du groupe, qui ont gracieusement accueilli chez eux, en Australie, des

clients venus assister aux JO.

Mais quand on voit la liste des hôtes et des invités, on se croirait dans une émission de Stéphane Bern: rien que des présidents, des directeurs, et autres PDG.

Espérons qu'ils ne profiteront pas de la situation pour se reproduire entre eux.

Extraits du bulletin Alcatel Nanterre (Hauts-de-Seine)

A... SIGNER À RÉSIDENCE

Depuis la rentrée, la direction fait le forcing pour que les cadres signent un avenant prévoyant le décompte de leur temps de travail en jours, et non plus en heures.

Evidemment, une journée ça fait 24 heures, et la direction souhaite profiter plus encore des retombées de la loi Aubry.

Certains cadres ne se précipitent pas pour signer: on les comprend.

Extrait du bulletin Renault Siège Billancourt (92)

POUR UNE HAUSSE RECORD DES SALAIRES

Alors que la hausse générale des salaires, à Air France, n'a été que de 0,5% cette année et ne devrait être que de 0,4% l'année prochaine, les résultats nets de la compagnie ne cessent de progresser. + 27% au premier semestre, + 87% si on tient compte des bénéfices exceptionnels, tels sont les chiffres des profits records d'Air France.

Et la direction prévoit qu'au second trimestre ils vont encore progresser.

Et il n'y aurait que pour nous, pour nos salaires, que les prévisions seraient à la baisse? On ne peut pas accepter ça!

Extrait du bulletin Air France Blanqui (Paris)

DÉPRIME DES PRIMES

4,41 milliards de francs de bénéfices pour le seul premier semestre

2000. C'est ce que vient de nous annoncer la direction qui se réjouit de pouvoir nous donner une prime de fusion de «600 euros»!

Si par exemple 14 000 salariés la touchent, cela représentera 80 millions de francs, charges sociales comprises.

3 610 millions de francs pour les actionnaires et 80 millions pour les salariés. Dans le partage des fruits de la croissance, il y a ceux qui ont les cerises et ceux qui n'en ont que les queues.

NOTRE ARGENT LES INTÉRESSE

La direction a proposé aux salariés AGF dans une petite brochure, de rejoindre la banque AGF. Et parmi les services offerts, arrive en numéro trois «un découvert à taux préférentiel».

Décidément, la direction connaît bien l'état difficile de nos finances. Normal, c'est elle qui en est responsable.

Extraits du bulletin AGF Groupe Allianz (Paris)

SNCF, transports en commun

LES SALAIRES, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

La dernière semaine de septembre a été marquée par des mouvements dans les transports parisiens, à la RATP, sur l'application des 35 heures mais aussi sur les embauches et les salaires. Jeudi 28 septembre, c'était au tour des cheminots d'être appelés par l'ensemble des organisations syndicales à débrayer d'abord pour les salaires et ensuite pour des embauches.

En ce qui concerne les salaires, à la SNCF comme dans la quasi-totalité des entreprises publiques et privées, ils ont accusé un recul considérable, depuis que le gouvernement, en 1982, décidait de les bloquer. Il faut en effet se souvenir qu'un an après l'élection de Mitterrand à la présidence de la République, c'est

un gouvernement de gauche, dans lequel figuraient quatre ministres communistes, qui décidait du blocage des salaires... blocage qui n'a jamais été levé. Jusqu'à maintenant, dans l'esprit de bien des travailleurs, le problème du chômage et des embauches nécessaires prenait le pas sur celui des salaires.

Aujourd'hui, les choses sont peut-être en train de changer. Car à lire et entendre les annonces des résultats mirobolants faits par les entreprises, y compris par la SNCF, il est plus que temps que les travailleurs réclament leur dû, réclament leur part des fruits d'une croissance dont ils sont les principaux artisans.

Le président de la SNCF, Louis Gallois, répète sur tous les tons que l'entreprise est « en croissance » pour le trafic voyageurs (861 millions de voyageurs transportés en 1999 contre 786 en 1996) toutes lignes confondues (trains régionaux, grandes lignes, banlieue parisienne) comme pour le trafic marchandises. Elle est aussi en croissance en matière de résultats financiers. La création du RFF (Réseau Ferré de France) a permis à l'Etat d'éponger les dettes

de la SNCF (même s'il n'a fait que les transmettre à ce nouveau RFF justement, constitué tout exprès pour cela, en même temps qu'il recevait la propriété des infrastructures du réseau ferré). Mais surtout, l'amélioration des résultats financiers de la SNCF s'explique par la restructuration et la diminution considérable du nombre de cheminots : 82 000 emplois disparus entre 1989 et 1999... même si, aujourd'hui, Gallois se félicite d'avoir enrayer la chute et augmenté le nombre de travailleurs, de 804 en 1999 et de 2 500 cette année ! C'est bien sûr notoirement insuffisant, d'autant plus qu'entre-temps, le passage aux 35 heures a eu lieu sans être compensé par le nombre d'emplois nécessaire. Rien que pour l'année en cours, les syndicats chiffrent le nombre d'emplois compensateurs à 4 500. On est donc très loin du compte.

Quant aux salaires, parlons-en ! Gallois n'a pas hésité à déclarer : « Je suis convaincu que la croissance doit se traduire en retombées positives pour le personnel » avant de se féliciter que « pour l'année 2000, ces retombées ont déjà été fortes ». Or, en matière d'augmentation de salaires, la SNCF a accordé en tout et pour tout pour l'année en cours, 0,4 % d'augmentation. Est-ce cela des retombées fortes ?

Sans compter que les paies de certains cheminots ont subi des amputations avec l'application des 35 heures, en matière de primes diverses en particulier, pour ne pas parler des horaires de travail chamboulés, à la merci des exigences de flexibilité et de rentabilité de la direction.

Alors oui, les cheminots, comme l'ensemble des travailleurs de ce pays, ont toutes les raisons de revendiquer leur dû. Bien souvent, le manque à gagner de toutes ces années est chiffré par les organisations syndicales comme par les cheminots à 1 500 ou 2 000 francs mensuels.

Il est évident que la journée du 28, aussi réussie soit-elle, ne suffira pas pour imposer une telle augmentation et qu'elle ne doit pas être sans lendemain. Pour sa part, la CGT a d'ores et déjà programmé une autre journée de mobilisation, le 19 octobre prochain. Mais c'est loin et puis, a priori, il s'agirait ce jour-là plutôt de protester sur l'entrée de la SNCF dans la concurrence européenne que de monter d'un cran dans la mobilisation pour les augmentations de salaires et pour les embauches.

Alors, il dépend peut-être aussi, avant tout, des travailleurs du rail eux-mêmes que cette journée du 28 septembre ait une suite rapide.

Lucienne PLAIN

Hôpital Charcot Plaisir - Yvelines

Une semaine de grève à la suite d'une agression : C'EST DU PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE QU'IL FAUT !

À l'appel des trois syndicats, CGT, SUD-CRC et FO, le personnel de l'hôpital Charcot, à Plaisir dans les Yvelines, a fait une semaine de grève à la suite d'une agression dont avaient été victimes, au début du mois de septembre, deux infirmiers de l'hôpital. L'un d'entre eux avait eu la gorge tailladée avec un morceau de verre par un malade en crise et l'autre avait été blessé gravement à la main.

Il s'agit d'un hôpital psychiatrique où les actes de violence sont de plus en plus fréquents. Une situation dont l'aggravation semble avoir suivi, ces dernières années, expliquent des infirmiers de l'hôpital, celle du chômage et de la misère. La politique de restrictions budgétaires et de réductions des effectifs dans les hôpitaux suivie par les gouvernements successifs a complété le tableau. Et cela fait plusieurs années que le personnel de Charcot demande, sans succès, les effectifs supplémentaires qui seraient indispensables pour encadrer suffisamment les malades et assurer de meilleurs soins, tout en garantissant la sécurité du personnel.

La direction ne faisant toujours rien à la suite de cette agression du 2 septembre dernier, la grève a été votée lundi 18 septembre par une assemblée générale réunissant 160 personnes. Pendant toute la semaine la quasi-totalité du personnel (il y a environ 500 infirmiers, aides-soignants, personnel technique et administratif) participait à la grève, avec des assemblées générales quotidiennes toujours aussi nombreuses, malgré la nécessité de continuer à assurer les soins. Jour et nuit un piquet de grève restait aux portes de l'hôpital. Car il avait été décidé de bloquer toute nouvelle admission, c'est-à-dire essentiellement celles des patients amenés en hospitalisation d'office par la police ou la préfecture.

Les négociations avec la direction ont porté essentiellement sur une mesure provisoire nécessaire au moins pour éviter que de tels événements ne se reproduisent et assurer la sécurité du personnel soignant, à savoir l'embauche d'une équipe de sécurité destinée à épauler le personnel soignant, à son appel et sous

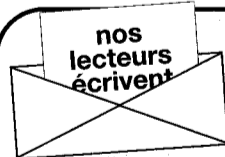
son contrôle évidemment. Mais même là-dessus, la direction a été dure de la feuille. Le personnel estimait qu'il fallait au moins trois personnes 24 heures sur 24 ; la direction ne voulait parler que d'une, puis de deux personnes. Et encore rien ne disait que cette mesure provisoire n'al-

lait pas, de sa part, devenir une solution définitive et remplacer les embauches nécessaires de personnel soignant.

Il a fallu toute la semaine de grève, pour que la direction accepte enfin une équipe de trois personnes en permanence et s'engage noir sur blanc à ce que cela ne soit pas déduit

des effectifs soignants nécessaires. Et les jours de grève seront payés.

Car bien évidemment, si cette mesure ne peut répondre qu'au problème le plus urgent, et au moins rassurer le personnel, cela ne résoud pas la question de fond qui est d'obtenir, non une équipe de sécurité extérieure, mais bien une augmentation importante et permanente de personnel soignant.



URGENCE À L'HOPITAL

Le 12 septembre dernier s'ouvrait, au sein des urgences générales de l'hôpital Lariboisière à Paris, un service des urgences céphalées (maux de tête).

Le personnel avait été informé la veille. Il lui avait été dit à cette occasion qu'il n'aurait pas à recevoir plus d'une dizaine de patients supplémentaires sur la moyenne de 230 se présentant journalièrement.

Deux jours après l'ouverture, et suite à la large médiatisation de l'événement, (notamment au journal de 20 heures) plus de

100 personnes relevant de ces problèmes de maux de tête se présentaient.

Devant ce flux ingérable pour le personnel soignant présent, la direction de l'hôpital elle-même a été obligée d'intervenir au sein du service pour accueillir les patients. Du coup, la plupart des patients ont été orientés sur les consultations de neurologie... avec un délai d'attente de quatre mois !

Précisons que cette ouverture s'est faite deux mois avant la date prévue, que le personnel n'est pas assez nombreux, et les locaux pas

adaptés. Cette ouverture précoce aurait été décidée pour l'inauguration du service par Martine Aubry le 27 septembre. Dans ce cas sa venue pourrait être l'occasion pour le personnel soignant d'exprimer son mécontentement. Car, face à cet afflux de patients désireux de soins à l'hôpital public, les moyens pour les soigner correctement et dignement existent de moins en moins, et c'est bien les gouvernements successifs qui en sont responsables.

Une lectrice
(Paris)

Quelle-Saran
(agglomération orléanaise)

UNE GRÈVE POUR

LES SALAIRES, ET LA DIGNITÉ

Le site de Saran de la société de vente par correspondance, Quelle, a été paralysé par la grève, du mercredi 20 au mardi 26 septembre. Un piquet de grève a été organisé dans la bonne humeur et avec beaucoup de soutien de la part des familles et des employés retraités. Plus aucun camion n'est rentré ni sorti de l'entreprise.

C'est du jamais vu dans cette entreprise de 1 500 salariés. 70% du personnel, essentiellement féminin, se sont mis en grève. Les raisons de se mettre en colère ne manquent pas. Depuis des mois, les mauvaises conditions de travail se traduisent par une multiplication des problèmes de santé : la station debout, la manipulation incessante des paquets et des catalogues, les rendements trop élevés, provoquent tendinites, problèmes de dos et de cervicales, mais aussi crises de nerfs.

C'est l'annonce dans le journal de l'entreprise que le service du personnel avait pesé en tout « 98 tonnes de salariés » sur le site, qui a fait dire à tout le monde que décidément, la

direction nous prend pour du bétail. Trop c'est trop, et c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase du mécontentement, déjà bien plein.

La direction ayant refusé l'octroi d'une prime de 2 000 F demandée par la CGT, la grève a démarré, pour une question de dignité d'abord, et ensuite pour une augmentation de 500 F par mois pour les plus bas salaires. Il faut dire qu'on a appris entre temps que le groupe Karstadt-Quelle a réalisé 159 millions de francs de profits pour le seul 1er semestre 2000 ! Cela alors que beaucoup d'entre nous ne gagnent que 5 400 F par mois, certaines 6 800 F avec 20 ans d'ancienneté.

Mardi 26 septembre, à l'heure où nous écrivons, la direction a lâché sur une compensation RTT (de 479 à 750 F) pour les CDD, les intérimaires, et les nouveaux embauchés lésés par la loi Robien. Pour les autres, c'est 400 F (soit 5,2% d'augmentation) que la direction accorde. Sur cette base, les syndicats ont appelé à reprendre le travail.

C'est pour une augmentation générale de 500 F que nous avons lutté et il y a, avec cet



accord, toujours une inégalité de salaire entre les anciens et les nouveaux embauchés.

Mais c'était la première grève depuis longtemps, et la première d'une telle ampleur.

La grève a permis à des dizaines de personnes de créer ou de renouer des liens fraternels. Et en engageant ce bras-de-fer avec la direction, nous avons retrouvé notre dignité.

Échos des entreprises – extraits de bulletins Lutte Ouvrière

EUX SAVENT SE SERVIR

D'après *L'Expansion*, la France arrive en tête de l'Europe et se classe juste derrière les USA pour les stock-options.

Au total, quelque 34 500 patrons et cadres se partagent près de 84 milliards de francs.

A AXA, en 1999, 2 milliards ont été encaissés par les hauts cadres et 19 membres du comité de direction possèdent une plus-value mammoth de 92 millions.

Chacun.

Et ce sont les mêmes qui nous écrasent nos salaires !

Extrait du bulletin AXA Louis-le-Grand Drouot (Paris)

LE SILENCE EST D'OR

Le recours à des consultants extérieurs par la direction pour diverses études est en vogue

depuis plusieurs mois. Elle utilise même des consultants pour présider une réunion et uniquement attribuer les temps de parole à chaque intervenant, comme c'est arrivé la semaine dernière.

Il y a pourtant des solutions moins chères pour faire taire les directeurs. Il n'y a qu'à leur parler de nos rallonges...

ASCENSEURS : ASSEZ DÉ-KONÉ

Les ascenseurs continuent à délirer. Mais les responsables qui ont signé le nouveau marché avec l'entreprise extérieure nient l'évidence. Ils ont préféré changer de fournisseur pour une histoire d'économie dérisoire.

En attendant, le résultat est là : la nouvelle société ne fait pas face, elle doit même s'adresser au prestataire qui a perdu le marché (Koné), pour avoir les pièces de rechange.

Et ceux qui ont décidé cela sont aux 20^e et 24^e étages ! Il y a des moments où la Konerie atteint des

sommets.

Extraits du bulletin URSSAF Montreuil (93)

NOUS NE SOMMES PAS PRÊTS À NOUS PAYER NOUS-MÊMES LES 35 HEURES

Première réunion sur les négociations locales au sujet des 35 heures et premières propositions de la direction : 5x7h de travail par jour.

Mais sans embauches correspondantes et même avec une baisse de l'effectif global programmée dans les années à venir par le jeu des départs en retraite.

Et en plus, avec un horaire souple fortement réduit.

Autrement dit, les 35 heures vont se traduire pour nous par une forte dégradation des conditions de

travail et de vie.

Apparemment, c'est le tollé général. Il ne nous reste plus qu'à concrétiser ce mécontentement et exiger les 35 heures à notre convenance.

Extrait du bulletin Alstom (Villeurbanne)

NON AUX RÉORGANISATIONS SUR NOTRE DOS

À Lyon 08, Lyon 04 et à Villefranche, les facteurs ont fait grève ces derniers jours. Tous s'opposent à la mise en place des 35 heures telle que la direction la prévoit. À Lyon 04 et à Villefranche, les scénarios que propose la direction tirent un trait sur le samedi libre sur deux. Et à Lyon 08, la nouvelle organisation sur 35 heures aggrave les conditions de vie et de travail et les facteurs n'en veulent plus.

On voudrait nous faire croire qu'on nous fait un cadeau alors que la direction de La Poste exige de nous plus de travail en moins de temps avec une meilleure qualité de service et tout

cela sans effectifs supplémentaires.

Les collègues des bureaux en grève ont bien raison de ne pas se laisser faire.

Extrait du bulletin Hôtel des Postes (Lyon)

FAUT PAS CHERCHER MIDI À QUATORZE HEURES

Les rebuts s'accumulent. Des servofreins ont été retournés pour non conformité.

Le directeur a déclaré qu'à la prochaine pièce retournée l'usine fermerait !

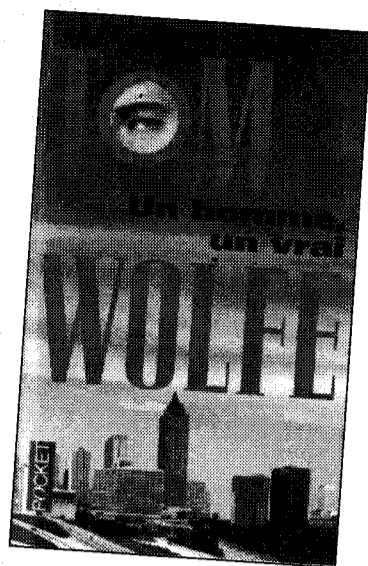
Si son prédécesseur n'avait pas viré 50% des ouvriers de Maintenance (avant de se faire virer lui-même), il y aurait certainement moins de pannes.

La seule solution est d'embaucher, à commencer par tous les ouvriers en contrat précaire.

Extraits du bulletin Delphi Villeron (Val-d'oise)

UN HOMME, UN VRAI

de Tom Wolfe



Le dernier roman de l'auteur du *Bûcher des Vanités* vient d'être publié en édition de poche. C'est à la fois une satire, féroce et drôle, de la bourgeoisie américaine et un réquisitoire contre l'exploitation et le racisme.

Le roman a pour cadre Atlanta, la cinquième plus grande ville des États-Unis, et celle qui compte la plus importante population noire – 75% des habitants de la ville. Le maire, une grande partie de l'administration et une proportion de notables et de petits bourgeois probablement plus importante que dans le reste du pays, sont noirs. Mais la grande bourgeoisie, elle, reste blanche. Atlanta était une des capitales de l'Amérique sudiste et esclavagiste du temps de la guerre de Sécession ; les Blancs y sont encore marqués par le racisme et un complexe de supériorité des plus primaires.

Le roman raconte trois histoires différentes qui s'entrecroisent : celle de Charles Croker, promoteur immobilier multimilliardaire arrogant et mégalo-mane qui se retrouve au bord de la faillite à la suite d'opérations financières douteuses. Pour pouvoir conserver sa plantation de 12 000 hectares

dans laquelle il se rend quelques week-ends par an, il licencie un millier de travailleurs dans ses entrepôts frigorifiques. C'est aussi l'histoire de Conrad, manutentionnaire licencié dans un de ces entrepôts. Et c'est celle du maire, allié à un avocat, qui tente d'éviter des émeutes raciales après qu'une star du football, enfant du ghetto, eut été accusée (à tort) d'avoir violé la fille d'un grand bourgeois blanc.

Presque personne n'est épargné dans ce livre. À travers Charles Croker et ses amis, Wolfe fait le portrait d'hommes d'affaires arrogants, racistes, misogynes, cherchant à tout moment à exalter leur virilité de primates en épousant à soixante ans des poupées de luxe de vingt-cinq. Quant aux rapports entre ces différents bourgeois décrits par l'auteur, ils donnent une idée juste de l'expression « requins de la finance ».

La petite bourgeoisie noire aisée, cultivée, claire de peau (sauf en période électorale où le maire fait du golf pour bronzer afin de gagner des voix dans les quartiers noirs !), en prend elle aussi pour son grade. Mais tous les efforts qu'ils déploient ne parviennent

pendant qu'à les faire tolérer par les Blancs.

Le seul milieu où existent des relations humaines d'entraide se trouve à l'autre bout de l'échelle sociale. On suivra la descente aux enfers de Conrad, depuis les entrepôts aux conditions de travail inhumaines, jusqu'à son licenciement et son séjour dans un pénitencier où la violence entre les gangs fait office de loi.

Le roman aurait cependant gagné à être moins long (il en devient parfois un peu pesant) et, surtout, l'auteur aurait pu nous faire grâce de la fin, où le capitaliste Croker abandonne tous ses biens pour rejoindre son ex-employé Conrad dans sa folie mystique et religieuse ! Mais il n'en reste pas moins intéressant.

Pierre VANDRILLE

Un homme, un vrai, de Tom Wolfe, chez Pocket. 1 000 pages, 55 francs.

Lire et voir

EN PLEINE TEMPÊTE

Un livre de Sébastien Junger Un film avec George Clooney



Parmi les grandes machines hollywoodiennes sorties l'été dernier, on peut signaler *En pleine tempête*. L'histoire est tirée d'un fait divers réel : la disparition de plusieurs marins et sauveteurs au cours d'une terrible tempête, il y a une dizaine d'années.

Sur ce thème, le livre de Sébastien Junger a réalisé une enquête approfondie, à travers les principaux protagonistes du drame ou leurs familles. Il retrace ainsi fidèlement leur cadre de vie, un petit port de pêcheurs de thon et d'espadon de Nouvelle Angleterre, à 200 km au nord de New York.

Les campagnes sont longues, un à deux mois, sans que le terme soit fixé, le travail dur et sans guère de repos, les risques nombreux. Malgré les progrès de la météo, la mer reste dange-

reuse et le travail ne l'est pas moins. On pêche l'espadon à la ligne, en accrochant des hameçons et certains racontent comment ils se sont fait transpercer la main ou tombés à l'eau !

Le reste des opérations n'est pas moins dangereux ou fastidieux. La rémunération peut varier quasiment du simple au double, selon le cours du poisson à l'arrivée. Les bateaux sont bricolés pour prendre et stocker plus de poissons, au dépens de la sécurité. Les progrès techniques ne soulagent guère la peine des hommes, mais épuisent par contre les ressources de la mer. Les marins partent de plus en plus loin et sont de plus en plus difficiles à secourir en cas de problème.

On comprend ainsi pourquoi la tempête exceptionnelle de l'automne 1991 a eu les conséquences dramatiques décrites dans le film. Bien sûr, derrière les éléments naturels, il y a aussi une organisation sociale qui fait passer le profit immédiat avant tout, ce qui n'ap-

paraît pas, on s'en doute, au premier plan de l'adaptation hollywoodienne de ce best-seller. Les problèmes sociaux deviennent des problèmes individuels : un armateur sans scrupule, un capitaine malchanceux et orgueilleux, des marins surchargés de problèmes sentimentaux. Restent alors les éléments déchaînés, les vagues monstrueuses, les effets spectaculaires avec le célèbre George Clooney souriant dans sa barbe de vieux loup de mer, que l'on s'attend à entendre jurer "Mille millions de mille sabords" au lieu des "trois culots de O négatif" du médecin de la série télévisée *Urgences*.

On peut voir le film sans être déçu, mais pour en savoir un peu plus sur la vie des marins et les problèmes de sauvetage en mer, la lecture du livre est un utile complément.

Alain LECAIRE

En pleine tempête, de Sébastien Junger, Éditions de Fallois, 317 pages, 120 F.

Centre Wallonie Bruxelles à Paris

du 2 au 13 octobre

UN FESTIVAL DE FILMS SUR L'AFRIQUE NOIRE ET ANTICOLONIALISTES



Cette année, la Quinzaine du cinéma francophone, organisée par le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, est dédiée au cinéma colonial en Afrique noire.

Du 2 au 13 octobre, il sera donc possible de visionner plusieurs films évoquant différents aspects du colonialisme : deux films consacrés à Lumumba (notamment celui du metteur en scène haïtien Raoul Peck), le *Voyage au Congo* de Marc Allégret qui raconte la venue d'André Gide, qui devait également en tirer un livre dénonciateur, ou encore *Afrique 50* tourné clandestinement par René Vauthier.

D'autres sont consacrés aux quelque 200 000 soldats originaires de l'Afrique de l'Ouest, qui combattirent pendant la guerre de 1914 : *Les combattants de la Grande Guerre* ou *Histoire oubliée, soldats noirs*. Enfin, toute une série de films, parfois à caractère didactique (*Histoire de la tuberculose*), donnent une idée des conditions de vie difficiles sur le continent africain au cours du demi-siècle passé.

J.F.

Pour en savoir plus et demander le programme qui résume le contenu de tous les films projetés, s'adresser au Centre Wallonie-Bruxelles, 46 rue Quincampoix, Paris 4e, tél. 01 53 01 96 96. Entrée : 25 F, tarif réduit : 15 F. Participation aux frais pour la soirée « Voyage au Congo » (3 octobre) : 50 F, tarif réduit : 35 F.

Convention Unedic

LE NOUVEAU PARE, TOUJOURS AUSSI INACCEPTABLE!

Vendredi 22 septembre, les organisations syndicales et patronales se sont retrouvées au siège du Medef pour rédiger une nouvelle mouture de la convention sur l'assurance-chômage. La CGT et FO ont quitté les négociations avant la fin mais la CGC a accepté, cette fois, de signer le texte.

En juin, une première version de la convention Unedic, amenée à fixer les règles de l'indemnisation des demandeurs d'emplois en instaurant le Pare - le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi - avait obtenu la signature, aux côtés du patronat, des seules CFDT et CFTC. Mais le gouvernement avait refusé de l'avaliser et Martine Aubry avait demandé, même si elle n'était pas en désaccord avec les principes contenus dans le Pare, que le patronat renégocie le texte avec l'ensemble des organisations syndicales. Le patronat avait répondu: jamais! Et on a abouti à la dernière mise en scène qui a permis à la CGC de se rallier.

La première version du Pare soumettait l'attribution des allocations de chômage à l'engagement signé du demandeur d'em-

ploi à accepter dans un certain délai, entre 6 mois et un an, n'importe quel travail proposé, à n'importe quel salaire, «correspondant à ses aptitudes», sous peine de voir baisser ses allocations chômage de 20% au 2^e refus puis carrément de les voir supprimées au 4^e refus! Le système soumettait les chômeurs au chantage: accepter n'importe quoi ou perdre ses allocations. Cela avait l'avantage complémentaire pour le patronat d'exercer une pression permanente sur tous les salaires. De plus, il empochait à cette occasion une baisse de cotisations de plusieurs dizaines de milliards de francs.

La nouvelle version de la convention ne change pratiquement rien. Elle garde exactement la même logique, consistant à faire dépendre le versement d'une allocation-chômage de la docilité du demandeur d'emploi, face aux propositions qu'on pourrait lui faire.

Deux modifications ont été apportées: ce serait l'ANPE qui serait chargée de sanctionner ou non le demandeur d'emploi, et non les Assedic. Par ailleurs, autre «modification», le poste

proposé ne devrait plus seulement être un emploi correspondant à ses seules «aptitudes» mais devrait correspondre aux «qualifications validées» du chômeur, à sa formation antérieure et à ses «possibilités de mobilité géographique». Si en théorie le couperet pourrait tomber moins brutalement pour le chômeur, les termes généraux retenus ne sont

pas des garanties. Il n'y a aucune obligation précise pour le poste qui serait proposé au chômeur, ni sur le salaire, ni sur la qualification, ni même sur le lieu «acceptable» de travail proposé éventuellement. Car qui jugera des possibilités de mobilité géographique? En tous les cas pas le chômeur!

Ce nouveau Pare, qui pourrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier

2001 si le gouvernement donnait son accord, ressemble comme un frère au précédent. En accentuant la pression sur les chômeurs pour qu'ils acceptent des emplois pratiquement à n'importe quel salaire et dans n'importe quelles conditions, il constituerait une grave régression pour tous les travailleurs. Et il est à combattre à l'égal du précédent.

Claire LACOMBE



Manifestation en 1998. Les travailleurs sont flexibles et corvéables. Le patronat voudrait que les chômeurs qui pourraient trouver du travail le soient encore plus!

Sous prétexte des 35 heures

LE GOUVERNEMENT REMPLE LES POCHE DES PATRONS

Pour financer l'allègement des charges sociales des patrons lié à l'application de l'accord sur les 35 heures, le gouvernement Jospin-Aubry doit déboursier dès cette année 67 milliards de francs au lieu des 64 prévus initialement. Comme le nombre des accords signés ne cesse d'augmenter et que la facture grimpe vite, l'État devra sortir de ses caisses pas moins de 85 milliards de francs en 2001, et à terme 105 milliards par an. Un joli pactole en perspective que le gouvernement s'appête à distribuer chaque année aux petits, moyens et surtout grands patrons, sous forme de ristourne sur les bas salaires et d'aides spécifiques aux 35 heures.

Le gouvernement tient ses engagements vis-à-vis du

patronat. Il passe à la caisse et finance l'allègement des charges sociales des patrons appliquant l'accord... avec l'argent de nos impôts! En 2001, le financement devrait dans sa presque-totalité provenir de six impôts différents (comme l'était en partie celui de cette année). Aux 52 milliards issus de taxes sur le tabac et aux 12 milliards de droits perçus sur les boissons, s'ajoutent 7 milliards d'impôts prélevés sur les activités polluantes. Viennent se greffer à ce total six autres milliards liés à la contribution sur les bénéfices (qui concernent les entreprises réalisant plus de 50 millions de chiffre d'affaires). Enfin, nouveauté pour l'année 2001: 4 milliards prélevés sur les contrats d'assurance ainsi

que 4 autres provenant tout droit d'une taxe sur les véhicules de société. On remarquera que sur les sommes ainsi allouées au patronat, 64 milliards proviennent de taxes sur le tabac et l'alcool, qui n'iront pas alimenter le budget des hôpitaux qui en aurait pourtant bien besoin. Alors, la loi Aubry sur les 35 heures, c'est d'abord et avant tout une rente de plus de 100 milliards par an garantie pour une durée indéterminée pour les patrons! Et pour les salariés? Une flexibilité accrue, la possibilité de multiplier les heures supplémentaires, et bien souvent la dégradation des conditions de travail.

René CYRILLE

Retraite

UNE AUGMENTATION DÉRISOIRE

Martine Aubry a annoncé un coup de pouce pour le montant des retraites: 2,2% de hausse prévus l'an prochain. Et pour les retraités les moins fortunés, ceux qui ne touchent même pas assez pour payer des impôts - et qui représentent la moitié des retraités - la suppression de la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) rajoutera royalement 0,5% de rab. Et tout cela sera bien évidemment divisé par deux par la hausse des prix...

Pendant que les entre-

prises se partagent des centaines de milliards de profit, pendant que les bénéficiaires des banques s'accumulent dans leurs coffres, pendant que la Bourse bat pratiquement chaque jour des records, les retraités, comme les salariés d'ailleurs, devraient se contenter de quelques miettes. Sans rire, la ministre explique qu'ainsi les retraités recevront eux aussi leur part des «fruits de la croissance». Disons qu'on leur en laissera le trognon...

R.P.